

19 octobre 2018

**Séance plénière
du Conseil départemental**

**Décision
modificative n° 1**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	Approbation du procès-verbal du Conseil départemental du 22 juin 2018	16
--	--	-----------

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1	Favoriser l'autonomie des Personnes âgées et handicapées	18
2	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées	20
3	Garantir une offre de soins de proximité	27

Commission Insertion et Logement

4	Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA	35
5	Fusion des offices publics de l'habitat Sarthe habitat et Huisne habitat	37

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

6	Faire du numérique un levier pour le développement territorial	38
7	Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques	39
8	Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique	47

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

9	Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens	49
10	Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Couaines, de Maroc-Huchepie au Mans et de Noyen sur Sarthe	50

Commission Infrastructures routières

11	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements	53
----	--	-----------

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

12	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique	55
13	Accompagner les communes et les intercommunalités	56
14	Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau	57
15	Rapport sur la situation interne et territoriale du Département de la Sarthe en matière de développement durable pour les années 2016 et 2017	58

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

16	Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur	62
17	Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques	63

Commission Finances, Ressources et Administration générale

18	108 métiers au service des sarthois	69
19	Egalité Femmes/Hommes	71
20	Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité	75
21	Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation au Président	77
22	Finaliser les engagements en développement économique	78
23	Protéger l'équilibre financier du Département	79
24	Autorisations budgétaires pour l'exercice 2019	80
25	Décision modificative n°1 pour l'exercice 2018	81

Vœux présentés par le Département de la Sarthe

L'appel de Marseille	10
Le développement de la télémédecine	28
La mise en œuvre d'un hélicoptère dédié aux urgences du Centre Hospitalier du Mans	29
Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)	67

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Patrick Desmazières.

Il est procédé à l'appel.

Mme Béatrice Pavy-Morançais, excusée, a donné pouvoir à M. Régis Vallienne ; M. Emmanuel Franco, excusé, a donné pouvoir à Mme Delphine Delahaye.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux représentants de cinq quartiers prioritaires de Le Mans Métropole qui sont présents ce matin dans le public à l'invitation de notre collègue Gilles Leproust. Leur venue s'inscrit dans le cadre d'un cycle de formation portant sur la connaissance des institutions. Après avoir assisté à une séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, ils découvrent ce matin le Conseil départemental. Ils assisteront à une assemblée dont les débats sont tout aussi importants pour le quotidien des Sarthois, mais dont les échanges sont souvent plus constructifs et plus apaisés que dans l'hémicycle de l'Assemblée !

Au cours de cette séance, nous serons amenés à prendre acte du rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services du Département. Vous le constaterez, au-delà de la stricte parité politique qui existe au sein de notre Assemblée depuis 2015, j'ai souhaité encourager la parité au sein même de nos services, en veillant à une meilleure représentation au sein de la Direction générale et de l'équipe de direction. À ce titre, je tiens à souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions à Olivier Dubosc, Directeur général des services, Claire Brousseau, Directrice générale adjointe en charge des Ressources, et Éric Duval, Directeur général adjoint en charge des Infrastructures, du Développement et du Territoire. Ils rejoignent, si je puis dire, Marie-Hélène Gautier, Directrice générale adjointe en charge de la Solidarité Départementale afin de constituer une équipe strictement paritaire. Plus généralement, le Conseil départemental de la Sarthe comptait, au 31 décembre dernier, 1 962 emplois permanents, dont 726 étaient occupés par des hommes et 1 236 par des femmes. Celles-ci représentent donc une part majoritaire au sein de la collectivité – quasiment les deux tiers, puisqu'elles représentent 63 % des agents. Voilà quelques données qui ne peuvent que nous réjouir.

Mais nous sommes avant tout réunis aujourd'hui afin d'examiner la Décision modificative n° 1. Celle-ci est destinée à ajuster nos recettes et nos dépenses par rapport aux budgets primitif et supplémentaire adoptés au printemps dernier. Elle a également pour objet de doter notre collectivité des moyens nécessaires à la réalisation de l'exécution du premier trimestre de l'année à venir, avant le vote formel du budget 2019.

Comme à notre habitude, cette décision modificative est guidée par l'esprit de responsabilité financière qui nous anime tous. Elle s'inscrit dans la droite ligne d'une gestion que nous avons voulue à la fois transparente, rigoureuse et équilibrée. Il me faut souligner, une fois encore, qu'elle se trouve parfaitement en adéquation avec nos prévisions. Je veux ici saluer la capacité remarquable des services à mettre en œuvre les politiques publiques et les missions qui leur sont

dévolues dans un cadre budgétaire strict fixé par l'Assemblée départementale. Grâce à cette parfaite adéquation, notre collectivité se transforme, évolue et se renforce pour l'avenir. L'enjeu est clair. Il s'agit de continuer à toujours nous ménager des marges de manœuvre pour investir, au service du développement de notre territoire, au service de toutes et tous les Sarthois. Chacun en est ici convaincu : nous avons un magnifique Département ! Le rendre encore plus attractif, miser sur ce qui marche, en parler positivement, mettre en avant ses atouts, son avenir, sa jeunesse, ses talents, sa créativité constituent notre mission essentielle. Tel est notre rôle à tous.

Mes chers collègues, au travers de cette DM1, nous continuons à suivre le cap que nous nous sommes fixé, fidèles à nos engagements. Depuis le début de la mandature, nous sommes restés particulièrement attentifs à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; c'est encore le cas aujourd'hui.

Le premier enseignement de cette DM1 est en effet la baisse de nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, les inscriptions nouvelles qui vous sont proposées dans le cadre de cette décision modificative s'élèvent à - 2,60 M€, soit près de 0,5 % de notre budget total. Ceci témoigne de la sincérité et de l'exactitude avec lesquelles la majorité avait construit et préparé son budget initial.

Les mouvements affectant la section de fonctionnement concernent principalement la solidarité et l'insertion. Ils intègrent également des ajustements en matière de péréquation.

Au titre des dépenses, ces principaux mouvements concernent le RSA, en lien avec le décalage de la mise en place de la plateforme de la Caisse d'allocations familiales *CAF.fr* et la baisse des dépenses de l'allocation personne âgée pour l'autonomie. Nous avons, en effet, anticipé la généralisation de la dématérialisation du RSA, qui augmentera mécaniquement le volume d'ouverture de droits, notamment la première année. Pour autant, cela ne signifie pas que nous dépenserions moins dans ce domaine qui constitue toujours le cœur des compétences de la collectivité départementale. En effet, les économies réalisées vont nous permettre de produire un effort considérable dans le domaine de l'enfance qui subit les conséquences d'une évolution sociétale particulièrement préoccupante. C'est ainsi que +2,4 M€ seront affectés à l'accueil des mineurs en grande difficulté dans les maisons d'enfants à caractère social, dans les maisons maternelles et à la pouponnière. La forte évolution des placements d'assistance éducative, conjuguée à la difficulté supplémentaire de recruter des assistants familiaux, nous impose d'agir en ce sens. Le Foyer de l'enfance bénéficiera également de crédits, afin de couvrir notamment des frais de gardiennage et de veille de nuit, précédant en cela la réorganisation de l'ensemble du dispositif prévue pour 2019, comme l'a souhaité la Présidente de la commission, Mme Marie-Thérèse Leroux. S'agissant des recettes, les différents mouvements observés, que vous décrira précisément Fabien Lorne, produiront un solde positif de 500 000 €.

Ces ajustements n'impacteront pas notre politique départementale en matière de développement durable, qui demeure au cœur des préoccupations de notre collectivité et fera l'objet d'un rapport spécifique. Cette politique d'aménagement solidaire du territoire se traduit par des actions dans les domaines de l'environnement, de la préservation des ressources, mais aussi du développement des infrastructures. Je tiens à ce titre à saluer le travail de la Commission Aménagement du Territoire, Agriculture et Développement durable, mené sous l'égide de notre collègue François Boussard. Elle implique également les services du Département en interne, pour la gestion de ses propres ressources, de ses achats, de son patrimoine, ou encore de choix en matière de ressources humaines. Les résultats sont probants s'agissant par exemple de la préservation de la ressource en eau : les nappes phréatiques recensées « en bon état » s'élèvent à 77 % contre 23 % en 2015 et

celles classées « préoccupantes » ont chuté de 13 points, elles sont maintenant de 14 %. Par ailleurs, le pourcentage de produits locaux utilisés dans la restauration scolaire atteint 49 % en 2017, alors qu'il n'était que de 8 % en 2012. Cette progression devra se poursuivre dans les prochaines années, avec un nouvel objectif que j'ai souhaité fixer à 70 % à l'horizon 2021.

Il se traduit également par la mise aux normes environnementales des bâtiments d'habitation. Ainsi, 327 nouveaux logements sociaux ont été financés et 623 réhabilités en 2017, tandis que 405 logements privés ont bénéficié d'aides à la réhabilitation, soit une hausse respective, par rapport à 2016, de 130 %, 62 % et 32 %.

Ce plan met aussi l'accent sur l'accessibilité en matière de soins, afin de favoriser la santé de nos concitoyens et de limiter les déplacements. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement au cours de cette séance, notamment en ce qui concerne le développement de la télémédecine.

Enfin, le Département propose depuis plusieurs années, une plateforme de dématérialisation des marchés publics et de dématérialisation des actes administratifs. La proportion des marchés dématérialisés par rapport aux marchés passés a triplé en une année, passant de 34 % en 2016 à 91 % en 2017, tandis que le nombre d'actes télétransmis s'élève à environ 30 000 par an.

Je ferme maintenant cette parenthèse – néanmoins utile – qui illustre la constance de nos initiatives et de notre engagement concret en faveur du développement durable, pour revenir aux questions financières.

Deuxième enseignement de cette décision modificative : une marge d'autofinancement en hausse. Les dépenses de fonctionnement hors excédent s'élèveront ainsi à 489,3 M€ et les recettes à 538,1 M€, ce qui nous conduira à dégager une marge de 48,8 M€ d'épargne brute, soit un taux de 9,1 %. Ce résultat contribue à une amélioration sensible de nos prévisions initiales, qui s'établissaient à 8,5 %.

En dépit des coups de boutoir de la loi NOTRE et de la baisse historique des dotations de l'État lors du précédent quinquennat, notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement répondait au souhait de dégager des marges, afin de financer des investissements d'avenir dont bénéficient l'ensemble des Sarthoises et des Sarthois de tous les territoires du Département.

Cette politique volontariste n'est pas antinomique avec la mise en œuvre de bonnes pratiques permettant de dépenser moins – ou plutôt de dépenser mieux.

Elle s'inscrit également dans une gestion active des flux de trésorerie. De la sorte, les principaux mouvements affectant cette section portent sur des économies d'échelle et des ajustements liés au décalage existant entre la réalisation des travaux et le versement des subventions.

Troisième enseignement de cette décision modificative, un recours à l'emprunt d'équilibre calibré au plus juste de nos besoins. Il vous sera en effet proposé d'ajuster à 8,1 M€ le recours à l'emprunt d'équilibre, soit au plus proche de nos besoins. Cela permettra de préserver les marges de manœuvre futures de notre collectivité.

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses d'investissement hors dette s'élèveront donc à 95,7 M€ et le remboursement du capital à 27,7 M€. Les recettes hors emprunt s'élèveront à 35,6 M€ hors cessions et 1,3 M€ pour les cessions, pour un total de 36,9 M€. À titre de comparaison, le montant des investissements de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole s'élève respectivement à 21 M€ et 60 M€, malgré les initiatives récemment entreprises en ce sens par la municipalité et la communauté urbaine.

Je voudrais ici particulièrement insister sur le fait que notre collectivité et son administration font preuve d'une très grande responsabilité et d'une tout aussi grande sobriété dans l'usage des fonds publics et le respect des contraintes budgétaires. Si cette maîtrise est à mettre au crédit de notre collectivité, que dire pour autant de l'État et de la façon dont le Gouvernement traite les Départements ?

Vous le savez, j'ai finalement accepté de signer la dernière version du Pacte financier avec l'État. Après de longues négociations, les précisions que nous réclamions et dont nous avons débattu ensemble lors de notre dernière session ont été incluses dans la version finale du texte cosigné avec le représentant de l'État. Je pense notamment à la prise en compte de l'évolution d'un certain nombre de dépenses sociales obligatoires, dont nous ne saurions faire l'impasse et qui impactent mécaniquement nos dépenses de fonctionnement, sans pour autant que nous en soyons directement responsables. Malheureusement, force est de constater que le dialogue constructif qui est parvenu à s'établir dans notre Département est loin d'être la règle.

Dans un grand nombre de collectivités, de tous types et de toutes tendances politiques, la rigidité toute technocratique des méthodes employées par l'État a évidemment choqué. Cela a conduit un grand nombre de nos collègues à refuser de signer cet accord, empreint dans sa démarche d'une « recentralisation rampante ». C'est pourquoi, j'ai souhaité associer le Conseil départemental de la Sarthe à « l'Appel de Marseille » pour la sauvegarde des libertés locales. Lancée par les trois grandes associations transpartisanes représentant les collectivités locales – l'Association des maires de France, l'Association des Départements de France et Régions de France – cette initiative vise à la sauvegarde de la décentralisation. Celle-ci est en effet mise à rude épreuve par les coups de boutoir réguliers des gouvernements et de l'administration centrale.

Mes chers collègues, l'article Premier de la Constitution dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

À rebours des lois de décentralisation de 1982, nous constatons aujourd'hui une recentralisation flagrante et nous ne pouvons plus accepter les manipulations d'une technocratie enfermée dans ses certitudes. Nous ne pouvons plus accepter cette vision « d'en haut » coupée de nos territoires et de la réalité quotidienne d'une majorité de nos concitoyens. Comme le rappelait Christophe Guilluy, « *la société n'est saine que lorsqu'il y a un lien organique entre le haut et le bas* ».

Nous ne pouvons plus accepter ni le mépris affiché d'une haute administration prétendument « sachant » qui voudrait imposer ses vues aux élus.

Comme le rappelle « l'Appel de Marseille », loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation est une chance. Ce qui mine la République, ce sont les promesses non tenues d'un État thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux coûtent cher, sont vaguement consultés mais jamais écoutés. Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire un vecteur moderne. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait être juste ? Je veux souligner et adhérer à la position de la Maire de Nantes lorsqu'elle rejette toute idée de fusion imposée d'en haut entre les Départements et les Métropoles : « *Mutualisations, coopérations plutôt que concentration. Voilà le modèle original que nous voulons construire ; un modèle qui s'appuie sur les valeurs, la géographie et les atouts de notre territoire.* »

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins, pour peu qu'une véritable péréquation soit rétablie. Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'État. Est-il besoin de rappeler que si l'État s'appliquait à lui-même les règles budgétaires qu'il impose aux collectivités, la gestion de ses finances publiques serait éminemment vertueuse ?

Nous ne sommes pas des préposés de l'État mais des élus, élus du suffrage universel, exerçant des compétences dévolues et partagées à dessein, dans une logique de proximité, de subsidiarité et dans la connaissance de nos territoires. C'est à ce titre que les collectivités territoriales réclament le respect par l'État du cadre institutionnel, de ses engagements contractuels et de sa signature, le respect des principes constitutionnellement garantis de libre-administration et d'autonomie financière, tout d'abord.

Nous revendiquons également le droit à l'expérimentation : cette période de grandes mutations ne doit pas être synonyme de changements imposés, mais plutôt d'initiatives partagées, de concertations et d'expérimentations.

La Conférence nationale des territoires, qui se voulait un forum dédié à ces échanges, s'est rapidement transformée en une arène où l'État et les collectivités locales constataient leurs désaccords. Il faut désormais inventer un autre outil de dialogue et de négociation. Le transfert de charges au détriment des Départements concernant les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés représente 11 Md€ à l'échelle nationale et ne cesse de s'alourdir, il doit également être compensé équitablement.

Qui plus est, il est temps de cesser de faire peser sur les seules collectivités locales la responsabilité de la situation des finances publiques. Je considère que ce n'est pas de la faute des élus locaux, qui font preuve de maturité, d'un esprit de responsabilité, d'une réflexion et d'une action au plus proche des territoires, malgré les contraintes qui pèsent sur eux au quotidien. Il est donc injuste, comme l'État le fait trop souvent, de vouloir culpabiliser les élus locaux volontaristes qui travaillent et qui, comme le démontre cette DM1, cherchent et trouvent des solutions. À cet égard, depuis 2015, le contexte institutionnel, politique et budgétaire des collectivités locales a fortement évolué. Notre Département en a fait la démonstration.

Mes chers collègues, pour mieux dépasser les contraintes qui lui ont été imposées, notre Département a dû se transformer. Pour rester toujours plus proche des Sarthois, notre Département a fait le choix de se réinventer :

Être encore plus présents à leurs côtés, répondre à leurs attentes, dans les grands projets comme au quotidien – c'est cela notre travail.

Garantir la cohésion des territoires, c'est aussi cela notre métier, deux missions auxquelles le Département est parfaitement adapté. Il l'est grâce au maillage étroit de ses infrastructures, grâce à la présence de ses élus sur le terrain, grâce au travail quotidien de ses agents.

Il incarne l'action publique à l'échelle humaine. Il incarne également une forme de responsabilité accrue à l'égard de ses mandants.

Au cours de ces trois dernières années, notre Département a démontré sa capacité à prendre des décisions – parfois difficiles – pour pallier les baisses de dotations de l'État. Il l'a fait au travers d'efforts importants, en menant une gestion financière responsable et rigoureuse, en innovant et en modernisant son action, mais aussi en revisitant toutes ses politiques publiques.

Le choix revendiqué d'un maintien d'un niveau d'investissement élevé dans le numérique, les routes et les collèges est ainsi allé de pair avec les actions de solidarité destinées à protéger les Sarthois de tous âges face aux difficultés du temps présent.

Enfin, le Département a souhaité agir comme le catalyseur du développement de tous les territoires, au travers de son projet stratégique. Beaucoup de travail a déjà été accompli et de nombreux projets ont été enclenchés. Les mener à bien constitue notre priorité. Notre feuille de route est donc respectée. Nous continuerons de la mettre en œuvre, au service des Sarthoises et des Sarthois. Je vous invite à en débattre aujourd'hui à l'occasion de cette séance de décision modificative. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

J'ouvre le débat.

M. CHAUDUN. Nous préférons débattre rapport par rapport ; toutefois, dans la mesure où vous avez largement développé le Pacte financier ainsi que l'Appel de Marseille, nous aurions trouvé sens à voter le vœu s'y rapportant dans la foulée. C'est là un sujet sur lequel nous allons tous nous rassembler puisque nous partageons vos propos relatifs à la libre administration des collectivités et au travail des élus. Nous trouverions sens à ce que nous puissions d'emblée, pour bien marquer la force de ce vœu, nous exprimer et voter ce vœu.

M. Le PRÉSIDENT. Nous allons d'abord le distribuer, afin que chacun en dispose. Il est ainsi rédigé :

Vœu relatif à l'appel de Marseille

« Le Conseil départemental de la Sarthe, réuni en séance plénière le 19 octobre 2018, manifeste sa pleine adhésion à l'« Appel de Marseille pour la défense des libertés locales » initié par les trois grandes associations d'élus que sont l'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France et Régions de France dont les termes sont les suivants :

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petit feu de son ultra-centralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un État thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est, au contraire, l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'État, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un État respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'État mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées État/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'État et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'État et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'État de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan État-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 Md€ sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'État aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022, les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 Md€. A quand la réforme de l'État ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée ! ».

M. LEPROUST. Je partage le propos tenu. L'Appel de Marseille est une initiative assez unique et originale. C'est la première fois qu'un appel de ce contenu et de cette ampleur est cosigné par

l'Association des Maires de France, par l'Association des Régions de France et des Départements de France et cela en présence du Président du Sénat, M. Gérard Larcher. Bien des élus se sont sentis méprisés ces derniers mois par des réponses à l'emporte-pièce de certains ministres, voire du Président de la République, poussant les trois grandes associations à se retrouver.

La question de la libre administration des collectivités est une question importante. Elle permet, à chacun, selon ses sensibilités, de répondre du mieux possible aux attentes des habitants et des associations. Voilà ce qui est au cœur de ce vœu et c'est la raison pour laquelle je le voterai. Pour l'anecdote, j'avais écrit une lettre voilà une petite dizaine de jours demandant qu'un tel vœu soit inscrit à l'ordre du jour de notre séance.

M. COUNIL. Je m'associe aux propos de M. Chaudun et de M. Leproust sur la possibilité ouverte aux collectivités locales de s'administrer librement. Les récentes décisions gouvernementales s'inscrivent dans un mouvement de fond ancien qui a globalement et progressivement remis en cause nos capacités à agir. Nous en avons régulièrement parlé. Décentralisation, transfert de charges, réforme de la fiscalité sont autant d'éléments qui ont réduit les libertés d'action des conseils départementaux notamment. Voilà venu le moment de hausser le ton. De la même façon, vous l'avez rappelé, monsieur le Président, le contrat qui nous lie désormais à l'État n'est pas sans poser question. Nous le votons contraint et forcé, sans quoi nous aurions moins de crédit et encore moins de marge d'action. Ce vœu va donc dans le bon sens. Il est d'autant plus nécessaire pour répondre à la défiance qui se manifeste vis-à-vis des collectivités locales de la part de l'État. La dernière illustration en date est cette campagne *Balance ton maire*, assez odieuse, qui a été lancée par la République en Marche. Elle appelle les citoyens à dénoncer les maires qui auraient augmenté les impôts locaux. Ce qui relève tout de même de la libre administration des communes. Si un certain nombre de maires ont fait le choix d'augmenter les impôts locaux cette année, c'est probablement qu'ils ont besoin de répondre aux souhaits de la population tout en étant contraints par des difficultés financières. Il nous faut être attentifs à ces questions afin d'éviter les amalgames et les tentatives de déstabilisation.

Les collectivités locales sont utiles à ce territoire, elles réalisent un travail considérable au service des habitants et elles méritent bien plus d'attention et de respect que ceux qu'on leur accorde aujourd'hui.

M. LORNE. Il est éminemment agréable de constater ce consensus, qui n'est pas très fréquent dans notre enceinte, au sujet de l'autonomie. Ce consensus se dégage à la fois d'une façon apaisée et très affirmée, ce dont je me félicite.

Je voudrais souligner deux aspects de cette question. D'abord, quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage ; c'est ainsi que l'on a accusé les collectivités d'être dépensières et déraisonnables, alors même que chacun sait que les collectivités ne participeront qu'à hauteur d'environ 10 % de la dette globale de notre pays. 200 Md€ rapportés à 2 000 Md€. Ce reproche est assez insupportable. Que l'État se réforme lui-même et ensuite il pourra se montrer plus exigeant vis-à-vis de nous ! Aujourd'hui, force est de constater que ce sont les collectivités locales qui ont produit le gros de l'effort. Mais ce n'est pas parce que l'État s'est montré dirigiste en la matière ; nous avons préalablement commencé à faire des économies.

D'une formule abrupte, je n'accepte pas que le savoir soit à Paris et l'ignorance dans nos territoires ! Nous avons autant de capacités à réfléchir et à mesurer nos décisions que les bureaux parisiens qui nous traitent d'une façon méprisante et un peu hautaine. Je ne veux pas opposer Paris et la province, mais cela illustre ce que nous ressentons tous. Il y a parfois une forme

d'humiliation à être considéré de cette façon. Au quotidien, nous sommes confrontés aux difficultés et nous mettons tout notre cœur et toute notre énergie à résoudre ces difficultés. Il n'est jamais agréable que notre travail soit méprisé de cette façon.

Je suis heureux de m'associer à ce vœu. J'espère qu'il fera entendre raison et que l'unanimité, toutes tendances politiques confondues et toutes collectivités confondues, ébranlera les certitudes de certains pour les faire évoluer vers davantage de considération envers les élus qui œuvrent les mains dans le cambouis.

Mme LABRETTE-MÉNAGER. Je partage également ce vœu avec enthousiasme. C'est un vœu de bon sens. La difficulté des exécutifs des collectivités – des Régions, des Départements, des grandes villes et même des communes rurales – réside dans la question de l'autonomie. Que se passe-t-il pour l'heure ? On « recentralise », c'est une évidence.

Quand on nous retire la taxe d'habitation, c'est-à-dire la possibilité de lever l'impôt, c'est un coup porté à l'autonomie, mais, au surplus, nous devons construire les budgets 2019 sans connaître les marges de manœuvre, ni les taux retenus, ni même les voies par lesquelles nous recevrons les dotations. Jusqu'à présent tout cela relevait de notre volonté ; désormais, l'État décidera pour nous.

Comment voulez-vous que nous soyons autonomes sans fiscalité propre ? À l'instar de la Région, nous allons nous retrouver avec une autonomie fiscale limitée à 2 % ou 3 % contre une dizaine de pour cent il y a une décennie. L'évolution est intolérable.

On nous demande de fusionner, mais comment pourrions-nous aller voir nos collègues d'une autre commune sans disposer d'éléments pour le faire ? C'est tellement facile de couper les vivres aux collectivités et leur dire ensuite : « Eh bien, vous voyez, vous êtes incapables de gérer vos collectivités ! » C'est pourtant ce que fait le Gouvernement. Ce n'est pas seulement vrai des collectivités locales, je suis Présidente de l'USH des Pays de la Loire, les bailleurs sociaux traversent d'énormes difficultés : en 2017, ils ont investi 1,2 Md€ dans cette région ; en 2018, un peu moins ; en 2019, l'effondrement des investissements sera une catastrophe. Pourtant de tels investissements bénéficient directement à l'économie locale. Quand on construit, on construit avec les entreprises du bâtiment. Nos députés LREM ne sont pas élus locaux, ils ne se rendent pas compte de certaines nécessités faute de n'avoir jamais géré de collectivités.

En 2019, nous connaissons les effets des lois de finances 2017 et 2018. Franchement ce sera catastrophique. Sarthe Habitat investissait 50 M€ ; demain, ce ne seront pas plus de 35 M€ ! Nous avons perdu l'autonomie des organismes publics et des collectivités locales. Alors, en effet, il faut adopter ce vœu et être derrière vous, Monsieur le Président, car il est très important de dénoncer ce diktat et cette « recentralisation » qui ne devrait plus avoir cours aujourd'hui.

M. GRELIER. Je souscris à tous les propos tenus et à cette nécessité du temps présent de défendre l'échelon local. Fabienne Labrette-Ménager vient de le dire : La République en Marche n'a pas d'élus locaux. Ils sont non seulement ignorants de ce qu'est une Commune, un Département ou une Région, mais, de surcroît, ils n'ont pas de représentation territoriale, n'ayant qu'une majorité parlementaire composée de 300 députés. De fait, les collectivités locales sont devenues aujourd'hui le contre-pouvoir – visiblement le contre-pouvoir à abattre.

Il faut revenir au scandale *Balance ton maire*. Depuis quand peut-on lancer une campagne de

dénigrement des élus locaux suite à l'injonction d'un ministre ? Jamais cela ne s'était produit dans notre pays. Jamais on n'avait traité les élus des territoires de cette façon. Jamais on n'avait autant manqué de respect aux élus locaux !

Je veux rappeler ici un élément essentiel et fondamental : dans une République et une démocratie normalement constituées, la légitimité est toujours à ceux qui tirent leurs fonctions du suffrage universel, jamais à ceux qui la tirent de l'arrêté ou du décret de nomination. Le plus modeste conseiller municipal de la Sarthe sera toujours, à mes yeux, plus important qu'un préfet ou qu'un directeur d'administration centrale.

Ouvrons les yeux, chers collègues, la purge imposée aux collectivités n'est pas finie. Le Président de la République s'est engagé à supprimer 120 000 emplois publics avant la fin du mandat. Et sur les 120 000 emplois, 50 000 concernent les collectivités locales à rapporter aux 4 416 suppressions qui interviendront dans les services de l'État en 2019. On exige 50 000 emplois dans les collectivités locales comme si nous étions tous irresponsables et comme si nous avions tous ouvert la boîte de Pandore des recrutements depuis des années.

Le Gouvernement a décidé de résumer sa politique familiale à deux éléments. D'abord, créer 30 000 places en crèche. Mes chers collègues élus municipaux, qui financera ? L'État décide, les communes financent !

Il a également décidé d'instituer des petits-déjeuners à l'école le matin. Qui financera la mesure ?

De même, depuis dix ans, l'État s'est défaussé sur les collectivités locales pour régler les problèmes de démographie médicale. Les Départements – et le nôtre est exemplaire –, les communes et les communautés de communes ont dû se débrouiller avec les moyens du bord pour trouver des médecins et des professionnels de santé.

Des centres de santé, des maisons pluridisciplinaires de santé se sont ouverts, nous avons multiplié les actions et, le 18 septembre dernier, le Président de la République a décidé enfin de s'intéresser à la santé des Français via un dispositif qui reposera sur les CPTS qui seront organisés sous l'égide des Agences régionales de santé ! De Nantes, on prétendra mieux savoir que les élus des territoires où s'impose la coopération et où l'on doit réimplanter des professionnels de santé. Dans les dispositifs des CPTS, à la fois dans leurs décisions, dans leur gouvernance et dans leur financement, les collectivités locales sont aujourd'hui totalement absentes. Je voudrais que, là aussi, notre Département manifeste son mécontentement. Après les efforts produits par les Départements, comment admettre que, demain, l'organisation territoriale de notre système de santé se dessine sans la présence des élus locaux ? Qui peut croire que les CPTS financés au moins la première année par le budget de l'État via les Agences régionales de santé bénéficieront d'un budget pérenne ? Nous savons comment fonctionnent les interventions de l'État. Elles interviennent un an, deux ans, au mieux trois ans et ensuite elles s'arrêtent. Quand le financement étatique du CPTS s'arrêtera, l'État viendra frapper à la porte des Départements, des Communautés de communes et des Communes en leur demandant de financer des dispositifs que l'État aura mis en place sans nous. Voilà une nouvelle démonstration des dysfonctionnements actuels de ce pays. Nous sommes peut-être un contre-pouvoir au Président de la République et au Gouvernement. Soyons en fiers ! Aujourd'hui balance ton centralisateur ! (*Applaudissements*).

M. BEAUCHEF. Je suis entièrement d'accord avec l'adoption de ce vœu, puisque dans nos communes et au Département nous gérons le quotidien des Français, le quotidien des Sarthois.

Prenons garde à ne pas tomber dans le piège qui nous est tendu, la ficelle est assez grosse : les

élus seraient irresponsables, voudraient massivement augmenter les impôts, seraient incapables de se réformer alors que l'État aurait une apparence vertueuse. Il ne faut pas nous donner l'image d'élus qui défendraient un certain corporatisme. Les collectivités consentent des efforts depuis des années. La Chambre régionale des comptes le remarque à propos de notre Département en rappelant la gestion rigoureuse et les efforts entrepris. Il n'y a pas, d'un côté, les dépensiers qui seraient par nature favorables aux impôts et, d'un autre côté, la vertu qui viendrait d'en haut. Il faut le rappeler systématiquement dans cette enceinte et hors les murs, car nous sommes confrontés à une volonté de stigmatiser les élus. L'invention du délit de sale maire, celui qui a été obligé d'augmenter les impôts dans sa commune, est vraiment scandaleuse. Ne tombons pas dans le piège qui nous est tendu, il faut l'expliquer à tous nos concitoyens. D'abord, les collectivités, dans leur majorité, n'augmentent pas leurs impôts ; lorsqu'elles le font, c'est sous la contrainte. Il faut vraiment faire de la pédagogie et le rappeler. Révétons cette intention de montrer du doigt les élus locaux et de les décrédibiliser vis-à-vis de leur population alors qu'ils gèrent tous des services publics utiles à l'ensemble des Sarthois.

M. CALIPPE. Je partage ce vœu, mais il faut aller au-delà par une mobilisation contre les attaques menées contre nos collectivités qui sont autant d'attaques contre la démocratie. On explique aux collectivités qu'avant toute décision, elles seront d'abord obligées de consulter le Gouvernement. C'est totalement scandaleux. Nous sommes des élus locaux, nous gérons des budgets, nous gérons des actions en faveur de l'ensemble des citoyens sur nos territoires et aucun Gouvernement ne devrait nous empêcher de fonctionner au service des populations qui nous ont donné mandat à partir d'un programme qui décline des objectifs. Comment un Gouvernement se permet-il de nous empêcher de réaliser ce pour quoi nous avons été élus ?

Nous avons tenu des conseils citoyens de la Métropole et je me dis que ce combat est aussi l'affaire des citoyens. Nous devons associer les citoyens à cette démarche contre la volonté du Gouvernement de tuer les collectivités. Aujourd'hui, qui est au plus près des citoyens ? Sûrement pas les députés de la République en Marche, sûrement pas le Gouvernement ! Ces gens-là ont le doigt sur la couture du pantalon et quand le chef a parlé, ils pensent que le chef a raison. Dans nos communautés, ce n'est pas ainsi que les choses se passent : il y a débats, discussions et les décisions sont prises dans l'intérêt de nos citoyens et de nos collectivités. Merci.

M. Le PRÉSIDENT. Je me réjouis de l'unanimité que suscite ce vœu en raison de la recentralisation forte qui s'affiche aujourd'hui au travers des axes que vous avez rappelés ; la perte de notre autonomie fiscale qui est une inquiétude pour notre collectivité départementale ; le transfert de la taxe foncière qui signifie encore moins d'autonomie pour notre Département. Cela signifie la remise en cause des équilibres que nous avons trouvés dans la gestion de notre collectivité. Cela signifie bien des risques pour nos concitoyens en matière de services, d'infrastructures et d'investissements. Et il existe cette limite insupportable qui consiste à demander toujours davantage aux collectivités et à ne faire aucun effort au niveau national.

Je mets aux voix le vœu à l'appel de Marseille. *(Adopté à l'unanimité).*

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2018**

M. Le PRÉSIDENT. Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2018 appelle-t-il des remarques de votre part ? ... Ce n'est pas le cas.

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité*).

La parole est Mme Leroux, Présidente et rapporteur, de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale.

Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale

Mme LEROUX, rapporteur. La commission présente trois rapports à l'occasion de cette DM1 :

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées.
- Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées.
- Garantir l'offre de soins de proximité.

Je présenterai les deux premiers. Mme Cantin prendra le relais pour présenter le troisième sur la démographie médicale qui relève davantage de ses compétences.

Pour ce qui est du budget en général, au titre de l'autonomie, il vous est proposé d'inscrire une augmentation des dépenses de fonctionnement de 210 000 € ; en recettes de fonctionnement, 1,5 M€. Il vous est proposé de diminuer les dépenses d'investissement de 926 804 €. Nous inscrivons également un ajustement du budget annexe du foyer de l'enfance-centre maternel afin de procéder à un rééquilibrage entre les chapitres. Compte tenu des dispositifs qui se sont mis en place à la fin de l'année dernière et encore cette année, certains postes de fonctionnement avaient été insuffisamment dotés. Entre autres, il est proposé d'inscrire la somme supplémentaire de 100 000 € en dépenses de fonctionnement pour un budget voté à hauteur de 3 598 000 €.

FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

(Rapport n° 1)

Mme LEROUX, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de moins 1 990 000 € en dépenses de fonctionnement, soit une variation de moins 1,2 % par rapport au budget voté, de 400 000 € en recettes de fonctionnement, soit une variation de 0,7 % par rapport au budget voté et de moins 746 804 € en dépenses d'investissement, soit une variation de moins 79,3 % par rapport au budget voté.

Un million d'euros concerne les dépenses d'APA à domicile. Cela fait plusieurs années que nous notions une stabilité du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile. Nous avons prévu un budget en légère augmentation. Or, cette augmentation des dépenses ne s'est pas produite. De même, avons-nous inscrit des crédits en vue de verser une aide aux aidants. Là aussi, les dossiers ne sont pas à la hauteur de ce que nous aurions pu attendre. Nous avons eu l'occasion d'en parler à la dernière Commission solidarité. Il est délicat de solliciter ce type d'aide. Les aidants se culpabilisent à s'octroyer du temps. D'où ce budget non consommé à la hauteur prévue cette année. En revanche, nous avons une augmentation des bénéficiaires de l'APA en établissement. Nous avons dimensionné le budget en fonction des dialogues avec les établissements qui prévoyaient de reprendre les déficits quand cela est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il y a eu moins de reprises de déficit que l'année précédente et l'on diminue cette ligne budgétaire de 390 000 € en dépenses de fonctionnement et de 746 804 € en dépenses d'investissement à raison de reports. Notamment, un report de versement de subventions en 2019 à l'EHPAD de Montval-sur-Loir ou celui de Bonnière au Mans. Par ailleurs, certaines opérations dont les projets ne sont pas stabilisés sont reportées pour un montant total de 390 675 €. C'est le cas de l'EHPAD de Montfort-le-Gesnois en vue d'une restructuration et de Parcésur-Sarthe pour y effectuer des travaux de sécurité.

Enfin, le concours financier qu'aurait pu apporter le Département à l'EHPAD de Saint-Saturnin qui prévoit 28 places destinées aux personnes handicapées vieillissantes n'a pas été sollicité. Nous diminuons le budget voté en faveur des personnes porteuses de handicap de 600 000 € soit moins 200 000 € pour l'hébergement en foyer de vie, moins 400 000 € pour l'hébergement en Esat. C'est le fait de la mise en œuvre du désintéressement partiel et de la stabilité du nombre de bénéficiaires.

Les 400 000 € que nous inscrivons en recettes correspondent à une participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA / hors loi ASV) ; elle est destinée à couvrir, pour partie, les dépenses d'APA à domicile et en établissements au vu de la constatation comptable 2017.

M. Le PRÉSIDENT. J'ouvre le débat.

Mme LEMEUNIER. Qui dit décision modificative dit ajustement budgétaire. Je voudrais revenir à ce rapport, en particulier à l'action n° 1 « Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile. »

Je note la réduction de 1 M€ des crédits de fonctionnement, justifiée par la stabilité du nombre de bénéficiaires de l'APA et le peu d'utilisation des aides aux aidants. Nous en avons débattu en commission et nous nous sommes interrogés sur cette stabilité du nombre des bénéficiaires de

l'APA alors que le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre des personnes dépendantes et une progression de la prise en charge des besoins.

Dans le même temps, les personnes âgées souhaitent rester plus longtemps à domicile. Depuis cette dernière commission, nous avons échangé avec des élus et des professionnels. De ces échanges, il ressort d'autres aspects liés à cette question. La réponse concernant l'obtention de l'APA, normalement attendue dans les deux mois, peut atteindre dans certains territoires plus de trois, quatre, voire cinq mois. Ce qui engendre la non-mise en place des aides.

Par ailleurs, les services d'aide à domicile rencontrent des difficultés de recrutement. Les SAD ne peuvent assurer la mise en place du plan d'aide en totalité. Cela peut générer des retards dans la mise en place d'aides ou le plan d'aide n'est pas réalisé en sa totalité. C'est ainsi qu'il est important de revoir l'amélioration de l'attribution de l'APA. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'accepter les ajustements. Mais le Département doit mieux faire, même si nous nous félicitons de la proposition de revalorisation de la prise en charge des SAD. Maintenir les personnes dépendantes à domicile est un enjeu.

Mme LEROUX, rapporteur. L'intervention que vous venez de faire rejoint les éléments que nous pouvons avoir. Pour des raisons qui tiennent à leur complexité, les délais de réponse de certains dossiers excèdent deux mois. Cela dit, à l'examen du bilan de l'année 2017, la majorité des dossiers connaissent des délais de réponses inférieurs à deux mois.

En commission, nous avons partagé un constat. Nous sommes à ce stade de l'année où la décision modificative nous conduit à diminuer les inscriptions qui ne seront pas consommées. Quelle en est la signification ? Peut-être que la classe d'âge qui arrive aura moins de besoins au titre des APA. Vous avez également souligné les difficultés de recrutement dans les services d'aides à domicile. C'est un autre facteur, mais nous connaissons aussi une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement. Nous avons bien observé que le nombre de personnes qui sont entrées en structure est plus élevé. Majoritairement, il s'agit de personnes dont l'état de santé s'est dégradé et dont le maintien à domicile n'est plus possible.

À ce stade de l'année, nous actons les mouvements dans le budget, ce qui ne signifie pas que nous mettons le dossier dans le tiroir et que l'on ne s'en préoccupe pas. Nous allons poursuivre les dialogues avec les services d'aide à domicile pour essayer de comprendre cette notion de bénéficiaire de l'APA à domicile. Il faut savoir s'il s'agit d'une diminution démographique. J'ai la naïveté de penser que toutes les actions que nous avons développées dans le cadre de la conférence des financeurs produisent leurs effets et qu'ainsi que les personnes se portent mieux. Mais sans doute est-il un peu prématuré de le penser. Sachez que nous avons partagé ces interrogations en commission et nous allons continuer à travailler cet aspect comme dans tous les dossiers. Nous ne nous contentons pas des chiffres. Par ailleurs, nous allons continuer à travailler le dossier de l'aide aux aidants. Puisque des budgets ont été actés dans le cadre de la loi de d'adaptation de la société au vieillissement, il est de notre ressort d'y apporter des solutions. C'est un vrai sujet sur lequel nous continuons à travailler.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 1.
(Adopté, 16 Conseillers départementaux s'étant abstenus.)

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES PAR UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCÉES

(Rapport n° 2)

Mme LEROUX, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de +2 200 000 € en dépenses de fonctionnement, soit une variation de +4,1 % par rapport au budget voté, et de +1 100 000 € en recettes de fonctionnement, soit une variation de +132,5 % par rapport au budget voté.

À l'action « Répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté », les ajustements proposés sont de +2 300 000 € en dépenses de fonctionnement, soit +5 % du budget voté et de +1 100 000 € en recettes de fonctionnement, soit +132,5 % du budget voté.

Il est proposé une augmentation de 2,2 M€ orientés vers les dispositifs départementaux hors MIE, afin de permettre une augmentation du nombre des placements avec assistance éducative répartie comme suit :

+1 500 000 € pour les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) sarthoises pour l'accueil de jeunes. En projection, on constate une évolution de l'activité de plus de 13,8 %,

+340 000 € pour les Maisons Maternelles pour l'accueil des mères avec enfants, en raison d'une augmentation des Sarthois pris en charge. La proportion est notamment passée de 37 % à 61 % dans l'une des maisons,

+160 000 € pour la pouponnière accueillant de jeunes enfants,

+200 000 € pour les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), hors Département. Il peut effectivement y avoir des enfants sarthois placés hors Département. À l'inverse, des établissements sarthois peuvent accueillir des enfants qui viennent d'autres Départements. Dans un tel cas, c'est le Département d'origine qui prend en charge la facturation. On augmente, par ailleurs, le budget annexe du foyer de l'enfance à hauteur de 100 000 €.

La recette de fonctionnement de 1,1 M€ correspond à la participation exceptionnelle de l'État. Nous l'avons évoqué lors du vote du budget, mais on ne savait pas alors quelle en serait la hauteur. Le calcul a été fait au regard des effectifs présents au 31 décembre 2017. Pour votre information, au 31 juillet dernier, on comptait 269 MIE en Sarthe.

L'action 3 visant à « Consolider l'accueil familial et professionnaliser les assistants familiaux » est marquée par un ajustement de l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de -100 000 € liés à un ajustement des indemnités d'entretien qui sont versés aux assistants familiaux afin d'assurer l'accueil des enfants. Ne croyez pas que l'on diminue l'aide apportée, c'est le nombre d'assistants familiaux qui est en diminution. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet préoccupant au cours de plusieurs instances. La diminution est liée majoritairement à des départs à la retraite. Nous avons eu l'occasion d'échanger aussi à la faveur des réunions territoriales, les quatre réunions où nous sommes allés au-devant des élus, des présidents de communauté de communes afin de présenter l'organisation départementale.

Nous poursuivons l'action du Département qui vise à porter la parole dans les territoires afin de valoriser ce métier d'accueillants familiaux qui connaîtra bien des départs encore dans les années qui viennent. C'est une difficulté pour le Département sachant qu'un accueillant familial qui prend sa retraite pouvait accueillir deux ou trois enfants, exceptionnellement quatre. Un accueillant qui débute démarre avec un nouvel agrément, il ne vaut, dans un premier temps, que pour un accueil, voire deux. Il s'agit d'un enjeu départemental majeur que de procéder à des recrutements.

M. Le PRÉSIDENT. Le sujet nous inquiète, à la fois par les difficultés de recrutement, mais aussi par l'augmentation très forte du nombre de cas qui relèvent de notre compétence, ce qui nous oblige aujourd'hui à prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Mme ELSHOUD. J'exprimerai la position de notre groupe relative à ce rapport. Les ajustements prévus dans ce deuxième rapport consistent d'une part à augmenter nos dépenses de fonctionnement afin de financer des places supplémentaires d'accueil à l'aide sociale à l'enfance et couvrir des frais de gardiennage au foyer de l'enfance. Enfin, il convient de constater l'obtention d'une recette exceptionnelle, pour la première fois, provenant de l'État, destinée à accompagner les mineurs isolés étrangers.

Dans leur principe, il semble que ces ajustements sont nécessaires et utiles ; néanmoins les constats issus de ces ajustements doivent – comme vous – nous préoccuper et se traduire en 2019 par des politiques volontaristes. Le premier constat est celui du manque d'assistants et d'accueillants familiaux en Sarthe. La baisse des professionnels n'est pas nouvelle mais elle s'accroît, année après année, alors même que les besoins de placements des personnes vulnérables persistent. Nous soutenons l'idée d'une campagne de communication lancée par notre collectivité l'année prochaine, elle fera en effet de la publicité utile à ce métier. Pour autant, elle ne réglera pas, à elle seule, la problématique de l'attractivité du métier. Le Département, s'il veut voir les choses changer, devrait tendre l'oreille aux attentes des professionnels en matière de rémunération, d'aides aux frais, etc.

À propos de la problématique du Foyer de l'enfance, nous avons déjà échangé abondamment ces derniers mois en commission et lors des séances plénières. Il nous semble que le projet défini va dans le bon sens. Notamment en ce qu'il sépare davantage les enfants selon leur classe d'âge. Il installe les adolescents dans de nouveaux locaux, ce qui, semble-t-il, aux yeux des éducateurs a déjà permis de changer le quotidien en permettant des actions qui participent davantage à la préparation de l'autonomie des adolescents pris en charge. Nous sommes également satisfaits des initiatives prises par notre collectivité vis-à-vis de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Agence régionale de santé et de l'Éducation Nationale pour répondre collectivement aux difficultés rencontrées, car il nous semble que chacun a sa part de responsabilité dans les problèmes qu'a pu connaître et que connaît encore le Foyer de l'enfance. Nous attendons les retours de l'appel à projet pour la prise en charge en 2019 des adolescents par des associations. Nous souhaitons que la place qui sera libérée au Foyer de l'enfance permette de libérer du temps et des moyens afin de favoriser un meilleur accompagnement, un développement de projet pour les jeunes et l'intégration de l'école dans le foyer.

Même si le foyer assure un accueil d'urgence, l'on doit donner du sens à cet accueil. Enfin, on sait que le cas des mineurs isolés étrangers est un problème compliqué déjà évoqué dans cette assemblée et que notre collectivité n'a pas de solutions miracles en vue d'héberger les deux à trois cents jeunes qui arrivent chaque année en Sarthe.

Nous avons sollicité un rendez-vous avec vos services pour évoquer plus en détail et sur des aspects techniques l'accueil qui est aujourd'hui proposé. L'aide exceptionnelle de l'État confirme bien que nous sommes confrontés à une situation inédite et nous sommes heureux de recevoir cette aide. Nous espérons en 2019 pouvoir continuer à accompagner la scolarisation et l'intégration, puisque tel est notre rôle, des mineurs isolés étrangers.

Mme LEROUX, rapporteur. On note des augmentations budgétaires de ces postes. Le Département avait mis en œuvre de nombreuses réponses pour répondre à la situation qui était la

sienne. Le nombre de dispositifs mis en œuvre depuis un an est très élevé. Cela continue puisque nous allons lancer un appel à projets le mois prochain.

Les lieux d'hébergement sont une chose, mais il faut relever, comme nous l'avons fait, lors des conseils de surveillance des différentes structures ou de la Commission de la solidarité, que le Département s'est doté d'un service opérationnel qui comprend dix personnes. Il répond à nos attentes et permet une meilleure prise en charge des jeunes lors de leur arrivée.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. L'été 2018 ne ressemble pas à l'été 2017. Moins de jeunes arrivent en Sarthe ; en revanche, les Départements voisins enregistrent davantage d'arrivées de jeunes qui ensuite viennent dans notre Département. L'évolution est imprévisible.

Par ailleurs, on a évoqué les contraintes financières et le Pacte financier, il signifie un exercice de haute voltige. Il faudra réussir à trouver des solutions dans une enveloppe budgétaire qui ne sera peut-être pas très large, pour trouver de vraies solutions aux besoins.

Ont commencé à être mis en place la maison maternelle excentrée du Foyer de l'enfance, le foyer recentré aux enfants de 3 à 10 ans, l'augmentation des places en pouponnière avec des dérogations d'âge pour accueillir des fratries.

L'actualité change toutes les semaines et le Département qui a une obligation de protection de l'enfance est parfois confronté à des situations que nous n'aurions jamais imaginées voilà un an ou deux. Les services sous l'autorité du Président travaillent avec les services du Procureur car parfois l'orientation vers le Foyer de l'enfance est une solution un peu facile.

Le Département travaille avec l'ensemble des structures qui accueillent des jeunes, entre autres pour assurer leur scolarité. Il est important que toutes les structures jouent leur rôle. On sait très bien aussi que la difficulté des comportements et des attitudes se présente parfois très tôt. On parlait de jeunes, mais aujourd'hui, nul ne sait plus trop où se situe la préadolescence.

Le Département poursuit tous ses efforts. Il a produit un travail important et, à ce sujet, je remercie les services et le service spécifique qui a pris en charge les mineurs isolés étrangers. Ils mènent un travail important et de qualité. Il faut être réaliste, il nous reste à trouver des solutions de qualité aux problématiques des enfants et des jeunes sans recourir forcément à l'augmentation du budget.

M. GRELIER. À l'inverse des reproches que nous avons formulés à l'encontre de l'État en début de réunion, je voudrais souligner l'excellente initiative prise par la Présidente Marie-Thérèse Leroux, par Mme Marie-Pierre Brosset, Mme Véronique Quentin et l'ensemble des services de la solidarité, et qui consiste à aller à la rencontre des élus des territoires. J'ai eu l'occasion de participer à l'une de ces rencontres à Mamers, elles ont été particulièrement riches et se sont faites dans un parfait esprit de coopération entre la direction de la solidarité du Département, les centres communaux d'action sociale et les élus départementaux. C'est par cette approche coopérative et un peu horizontale de la solidarité que nous aurons des résultats. Félicitations à la présidente qui est aussi un excellent binôme !

M. Le PRÉSIDENT. Je m'associe à ses remerciements.

M. PETIT-LASSAY. Je voudrais aborder une question d'actualité qui ne figurait pas dans le rapport : le devenir de l'EPSM d'Allonnes. Vous savez tous qu'il a refusé d'entrer dans le GHT du

Département, que des recours ont été déposés devant le tribunal administratif qui ont été tous rejetés. Je voudrais savoir qu'elle sera la position du Département face à cette nouvelle situation. Nous savons tous que lorsque l'EPSM ne remplit pas sa mission – ou ses missions –, cela se traduit par des problèmes de prise en charge qui s'imposent au Département. Le Département soutenait les positions de l'EPSM. Je voudrais connaître les choix qui seront opérés par le Département suite à ces rejets contentieux.

M. COUNIL. À la suite de M. Grelier, je voudrais souligner qu'il y a parfois des bonnes nouvelles. Que l'État honore à hauteur de 1,1 M€ une partie de sa dette envers le Département à propos des mineurs isolés étrangers n'est pas un fait anodin. Je ne répéterai pas les propos que j'ai tenus lors de la dernière session, mais ils restent globalement d'actualité.

Une réunion récente avec le Procureur de la République et le Préfet me conduit à vous interpellier à nouveau sur la question de l'hébergement des mineurs isolés. Afin d'aller plus loin sur cette question, je voudrais que nous disposions d'un état des lieux précis. On nous donne le nombre des mineurs, mais j'aimerais savoir où ils sont, comment ils sont hébergés, par qui et comment ils sont scolarisés et suivis. L'information peut se faire dans le cadre d'une réunion spécifique ou par la voie d'une note, mais nous avons besoin d'y voir clair.

La question de M. Petit-Lassay appelle une réponse. La psychiatrie propose un véritable enjeu à l'échelle de la ville. Le nombre de dossiers sur lesquels les services de la police nationale et de la police municipale sont appelés à intervenir dans la sphère publique ou privée à propos de questions qui relèvent de la psychiatrie augmente de façon exponentielle et inquiétante. Là encore, une vraie question de prise en charge ou de non-prise en charge des pathologies se pose. Forcément cela a de l'impact sur d'autres situations à travers la ville.

M. Le PRÉSIDENT. N'hésitez pas à m'inviter quand se tiennent des réunions relatives à des sujets sur lesquels vous souhaitez obtenir des réponses, qu'elles ne soient pas limitées au Procureur, au Préfet et aux représentants de la ville du Mans. Cela étant, nous avons pris note de la demande, nous y répondrons de la meilleure façon qui soit.

Mme BROSSET. Depuis juillet, la direction de l'EPSM est assurée par intérim par Mme Robic, qui exerce aussi d'autres fonctions à La Ferté-Bernard et à Montmirail. Depuis que cette gestion s'est mise en place, des relations ont été établies avec les cadres, avec la CME, avec tous les agents de l'hôpital. La gestion est assurée dans un bon esprit, le travail est accompli, un suivi est garanti. Il n'y a pas eu cessation de certaines activités et tout se passe correctement. Aujourd'hui, nous sommes en phase de recrutement. Cinq candidatures ont été déposées, trois ont été retenues par le Centre national de gestion. Les entretiens sont en cours. Les trois candidats viennent du monde hospitalier. Ces candidats sont reçus par le Président de l'ARS, M. Jean-Jacques Coiplet, sont vus par le Président de la CME, le docteur Joël Canet, et par moi-même en ma qualité de présidente du conseil de surveillance. À l'issue de quoi un classement sera opéré.

Enfin, autour du 25 novembre, le choix définitif sera opéré permettant une prise de fonction courant janvier après les délais de préavis. Un conseil de surveillance s'est tenu avant-hier, le premier qui s'est déroulé sans M. Thomas et donc avec Mme Robic, avec l'ARS et les membres habituels. La réunion s'est déroulée dans une ambiance apaisée, ce qui a permis que tout soit expliqué. Toutes les personnes présentes autour de la table ont pris acte des jugements rendus la semaine dernière.

Je crois savoir qu'une réunion intersyndicale est prévue bientôt, et je sais que la directrice par intérim avait évoqué l'idée qu'une intégration était envisageable, qu'il fallait penser en termes de mutualisation et de coopération. De tels propos ont été entendus par tous les agents de cet hôpital. Un prochain conseil de surveillance se tiendra le 19 décembre et, à cette date, le nom du prochain directeur sera connu. Cela dit, la convention d'intégration n'est toujours pas signée. La question a été posée : sera-t-elle signée avant l'arrivée du nouveau directeur ? On l'ignore. C'est l'ARS qui décidera, mais l'ARS semble, de toute façon, ne pas vouloir tirer de conclusions hâtives, elle ne veut pas fanfaronner. L'ARS est très à l'écoute de la psychiatrie, de la santé mentale. L'ARS envoie des signes favorables de coopération afin que tout aille dans le bon sens et que les choses utiles se mettent en place. Nous restons attentifs à la santé mentale et à la psychiatrie afin qu'elles aient toute leur place au centre de ce GHT. Nous connaissons les difficultés et nous savons que la psychiatrie est un enjeu majeur.

M. CALIPPE. Je pense qu'il y a un problème d'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Faisons attention à ne pas les stigmatiser dans l'accompagnement à la scolarité et à l'hébergement. Si nous ne prenons pas à bras-le-corps cet accompagnement nécessaire, nous rencontrerons des difficultés. Il en existe déjà, on ne le nie pas. Étudions donc les conditions d'accompagnement. Préparons aussi leur passage à la majorité. S'ils deviennent majeurs un soir à 23 h 55, le lendemain matin, ils peuvent être dehors, faute de relais au niveau de l'accompagnement et des aides. Il convient de s'attacher à la façon de travailler avec ces jeunes. Il est vrai que les voir sur le parvis de la gare ou en d'autres lieux à des heures où ils devraient être à l'abri n'aide pas. Si nous n'insistons pas davantage sur l'accompagnement social, l'accompagnement scolaire et l'hébergement, nous serons confrontés à des problèmes. Cela relève, me semble-t-il, de la responsabilité de tous. Christophe Council proposait une rencontre, je souscris à cette idée, et si je suis invité, je viendrai car je connais aussi le terrain.

En réunissant nos forces, nos réflexions et nos idées, nous pourrions avancer dans la protection de ces jeunes mineurs isolés étrangers. Je note que les termes par lesquels on les nomme recèlent en eux-mêmes une forme de stigmatisation.

M. Le PRÉSIDENT. C'est effectivement un sujet difficile. Sachez cependant qu'au profit des mineurs étrangers isolés, nous avons ouvert 37 contrats jeunes majeurs pour 37 d'entre eux. Nous avons bien conscience des difficultés et comme le soulignait Mme Elshoud dans son intervention, tout le monde doit exercer ses compétences et responsabilités. Aujourd'hui, si l'Éducation nationale ne se soucie de la scolarité d'un élève uniquement les jours où les établissements sont ouverts, cela pose problème, car cela revient à ignorer un besoin d'accompagnement. Mais être capable d'offrir une éducation à des jeunes et à les prendre en charge d'une manière intensive sur le plan de l'apprentissage de la langue ou de l'apprentissage aux pratiques scolaires qui sont souvent très éloignées de celles qu'ils ont pu connaître – pour peu qu'ils aient pu en connaître – suppose que nous nous mettions autour de la table avec l'Éducation nationale.

J'ai écrit au Recteur et à l'Inspecteur d'académie avant son départ. Je suis sûr que la nouvelle directrice académique aura à cœur de trouver des solutions, mais notre action ne pourra pas sortir du système éducatif. Il s'agit de jeunes mineurs et donc d'un sujet qui concerne l'Éducation Nationale au premier rang. Chacun doit assumer son rôle. De la même façon que pour les problèmes psychiatriques graves qui peuvent concerner des jeunes, nous avons besoin d'un établissement de santé publique qui fonctionne dans les meilleures conditions. J'espère donc que les choses s'arrangeront. J'ai eu l'occasion de le dire hier à Mme Robic en lui précisant que nous

étions en attente, que nous avons des besoins et qu'il convenait que chacun en prenne conscience. Les responsabilités sont partagées.

Le Département produit des efforts considérables – je rencontre d'ailleurs régulièrement Mme Leroux sur ces questions – et je pense que c'est aussi notre rôle. Je le dis car nous suivons un même objectif. Vous alertez de la même façon que nous-mêmes les services de l'académie, du Rectorat et de l'État afin que les compétences dévolues soient effectivement exercées.

M. ROUILLON. La question des mineurs isolés est grave et complexe à gérer tant en Sarthe qu'ailleurs, mais il est nécessaire d'utiliser les crédits accordés par l'État et les moyens supplémentaires annoncés en passant à la vitesse supérieure, car aujourd'hui on ne raisonne plus en dizaines de cas mais en centaines qui posent des problèmes parce que les enfants ont été victimes de violence, parce qu'ils sont déstructurés, parce qu'ils sont livrés à eux-mêmes et parce qu'ils ont besoin d'argent rapidement. Ils sont plus portés que d'autres vers des actes de délinquance car ils sont seuls et perdus.

Je rejoins Christophe Counil, nous voulons un état des lieux précis des enfants hébergés à l'hôtel, connaître les proportions entre ceux qui sont à l'hôtel, ceux qui sont à la rue et ceux qui sont traités par le Département. La question est sensible, il nous faut absolument passer à la vitesse supérieure ; après, nous pourrons trouver des solutions de parrainage, d'adoption... Dans certains cas, ils ont douze, treize, quatorze, quinze ans et ont besoin d'être soutenus pour ne pas être livrés à eux-mêmes. Il faut aller au-delà d'une action d'accompagnement de quelques-uns pour mener une action de solidarité qui doit s'exercer à une vitesse supérieure.

Autre point, le Département, pourrait, avec la métropole, demander à l'État de renforcer les moyens de douane et de police de l'air et des frontières sur le territoire du Mans. Nous sommes, en effet, la première ville à l'arrivée de Paris. De nombreux enfants arrivent ici livrés à eux-mêmes et faisant du trafic. Il est nécessaire de renforcer les moyens de police et de justice afin de traiter la question de l'arrivée des mineurs isolés.

M. BATAILLER. Sur cette question, l'Éducation nationale doit, effectivement, jouer son rôle. Lorsque nous visitons les collèges, notamment le collège Berthelot, on constate que les élèves sont issus de trente nationalités différentes. Cohabiter est compliqué et pose des problèmes de langues et d'intégration. L'Éducation nationale n'y répond pas forcément. Bien sûr, ce n'est pas non plus exclusivement le rôle du Département. Lorsque ces mineurs accèdent à des voies d'apprentissage ou de perfectionnement, on s'aperçoit que jusqu'à leur majorité, le processus est en place et fonctionne, mais dès qu'ils atteignent leur majorité, ils sortent d'un certain nombre de dispositifs et il est très compliqué pour les entreprises de conserver les jeunes qu'elles ont formés.

Mme RIVRON. Le Département, avec ses maigres moyens, 2,2 M€, a pris la mesure de la question. Ainsi, le service des sports a-t-il prévu une action en faveur de l'insertion des mineurs étrangers isolés qui a été mise en place par Nicolas Glinche et ses services. Des ressources humaines sont à la disposition de ces jeunes, elles encadrent actuellement 50 jeunes avec des associations sportives mais aussi avec la ville du Mans en vue d'une pratique du football, de l'athlétisme, du basket, du tennis et du judo. Par cette action, certains jeunes ont pu pratiquer une activité sportive au sein d'un club et intégrer une équipe. Le Département essaie de trouver par diverses voies les moyens de s'occuper de cette jeunesse qui a bien besoin de s'occuper et de se reconstruire. Ils viennent de pays où ils ont connu des aventures que l'on ne peut imaginer.

Mme LEROUX, rapporteur. Les différentes interventions ont identifié d'autres services qui doivent prendre leurs responsabilités, tels que l'Éducation Nationale ou l'EPSM à propos de la prise en charge de jeunes affectés de certaines pathologies. Il faut mettre en évidence le chemin parcouru. Lors de la dernière Commission solidarité, Bertrand Mesme, a rappelé le travail effectué avec les services de l'Éducation nationale. À la date d'aujourd'hui, les chiffres montrent qu'environ 60 % à 70 % des mineurs étrangers isolés scolarisés bénéficient d'une solution.

La préoccupation qui s'est manifestée à propos de leur passage à la majorité est aussi la nôtre puisqu'ils restent toujours sous la protection du Département.

En ce qui concerne leur localisation selon les types d'hébergement, même si les hébergements en hôtel diminuent, ils sont encore à ce jour 117 dans les différents hôtels sur 268. Qui dit hébergement à l'hôtel dit aussi accompagnement dans la journée. Il faut savoir que des conventions ont été passées avec des hôtels. Au cours de toute l'année 2018, le Département a effectué un travail afin de rendre les hébergements acceptables. À ce sujet, les élus de la minorité ont sollicité un rendez-vous et nous tiendrons cette réunion qui permettra aussi de mettre en évidence les évolutions intervenues tout au long de l'année. Nous serons en capacité de produire des chiffres qui, eu égard au sujet, sont d'une validité très brève.

Quant à l'accueil dans le Département de la Sarthe, on relève un ralentissement de l'arrivée de ces jeunes au cours des derniers mois. Il semblerait que la Loire Atlantique connaisse désormais plus d'accueils tout comme l'Indre-et-Loire. Parfois cependant, ils arrivent en Sarthe alors que leur évaluation a déjà été faite par les services du Département voisin. Tel est le constat. Il y a quatre mois, je ne vous aurais pas tenu ces propos.

Lors du conseil de surveillance du Foyer de l'enfance, il a été dressé le constat que le dernier recours reste le foyer de l'enfance dans la mesure où les autres institutions ne prennent pas leur part de responsabilité et que le Département doit assurer la protection de l'enfance. Placer les jeunes de treize ans et plus dans d'autres structures nécessite un énorme travail, mais cela permet d'améliorer la qualité de la prise en charge au Foyer de l'enfance. Pour autant, il suffit parfois d'un accueil de week-end faute de trouver rapidement de solutions pour venir contrecarrer nos efforts. Le sujet est réel, nous allons tenir une commission spécifique. Il ne vous a peut-être pas échappé que je n'utilise plus les termes de « flux » et de « quota », que l'on trouve dans tous les rapports, car vraiment je les trouve inadaptés à l'humain.

M. Le PRÉSIDENT. Dans mon propos introductif, j'indiquais qu'un problème sociétal traversait l'ensemble du champ social, en particulier l'enfance. En l'espace de trois ans, nous sommes passés de 1 030 enfants placés à plus de 1 430. Prenez la mesure de ces chiffres. Ils sont extrêmement significatifs. C'est un problème sociétal qui oblige le Département à résoudre de plus en plus de cas compliqués. C'est ce que nous nous employons tous à faire.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets le rapport aux voix n° 2. (*Adopté, 16 Conseillers départementaux s'étant abstenus.*)

GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

(Rapport n° 3)

Mme CANTIN, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de moins 180 000 € en dépenses d'investissement et portent sur deux actions : l'action 2 qui concerne la poursuite du programme de soutien à la construction des maisons de santé pluridisciplinaire et l'action 4 sur le soutien aux actions de prévention et de promotion de la santé.

Au titre de l'action 2 "Poursuivre le programme de soutien à la construction des maisons de santé", nous avons prévu des crédits de paiement à hauteur de 80 000 € pour 2018 dans le cadre d'une autorisation de programme de 240 000 €. Ces crédits ne seront pas mobilisés parce que les maîtres d'ouvrage concernés, principalement les communautés de communes du Val-de-Sarthe, de Sablé-sur-Sarthe et de Loué-Brûlon-Noyen, ne sont pas suffisamment avancées au regard de leur programmation de projets immobiliers. Ils ne sont que la partie immergée d'un projet de soins qui demande plus de temps. J'en veux pour preuve la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen. Il y a une dizaine de jours, nous sommes allés à la rencontre de trois jeunes professionnels de santé qui nous font cette proposition inespérée – et que nous devons saluer – de s'installer sur la commune de Vallon-sur-Gée, amenant la collectivité à revisiter l'intégralité de son projet.

Un autre crédit de paiement ne sera pas mobilisé cette année dans le cadre de l'action 4 qui concerne le Centre d'enseignement hospitalodentaire pour lequel nous avons prévu un engagement de 100 000 € en crédits de paiement 2018 et 100 000 € en 2019 après achèvement des travaux. Ce projet était mené avec le Centre hospitalier du Mans et la faculté de Nantes sur la formation des internes en odontologie. Il présentait deux vertus : d'une part, amener ces jeunes en cinquième et sixième années sur le site du Mans ; d'autre part, faire un centre permettant d'assurer la prévention et la promotion des soins, en particulier des soins dentaires en faveur des personnes en situation de handicap.

Le projet n'est pas abandonné, mais suspendu cette année. Il fait suite aux priorités que s'est donné le Centre hospitalier du Mans. Pour avoir échangé mardi dernier à Nantes avec M. Pascal Duperray, Directeur de l'Offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'ARS, le projet reste en réflexion. Sa réalisation interviendra certainement dans les années qui viennent.

Conformément à ce qui a été évoqué et qui a été présenté, il vous est proposé une autorisation de programme en faveur du projet de déploiement de la télémédecine mené par le Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe dans le cadre d'un projet qui se développera sur une partie du Département. Ce point fera l'objet d'une intervention en fin de séance. La question de la télémédecine doit intégrer l'ensemble du Département.

Ce projet concerne le pôle métropolitain à hauteur de 550 000 €. L'ARS et la Région des Pays de la Loire se sont positionnées, respectivement à hauteur de 250 000 € et de 150 000 €. Il vous est proposé une pré-inscription de 50 000 €. Le Département marque ainsi son intérêt et son investissement dans cette proposition de développement de la télémédecine.

Pour résumer, il vous est proposé d'ajuster l'enveloppe de dépenses d'investissement 2018 de - 80 000 € sur le programme de soutien à la construction des maisons de santé et d'inscrire une

autorisation de programme de 50 000 €.

M. Le PRÉSIDENT. Deux vœux vous sont distribués relatifs à la télémédecine et à d'autres sujets qui concernent la santé. Ils sont ainsi rédigés :

Vœu relatif au développement de la télémédecine

La télémédecine est régie par le décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010. Elle consiste à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour mettre en relation le patient et un ou des professionnels de santé, dont au moins un professionnel médical ou plusieurs professionnels de santé dans le but d'établir un diagnostic à distance.

La Sarthe a été désignée comme territoire expérimental de télémédecine sur la Région des Pays de la Loire. Dernièrement, le Département a apporté son soutien au déploiement de la télémédecine sur le territoire du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe.

Développé sur ce territoire, ce projet innovant à vocation à être étendu au reste du territoire départemental avant d'être généralisé sur l'ensemble de la région.

À cet effet, il est prévu un déploiement en premier lieu sur la filière dermatologie, puis en gériatrie et dans le domaine de la cardiologie en dernier lieu.

La structure d'appui du Centre Hospitalier Le Mans fait partie des 14 structures, dont des EHPAD et un foyer d'accueil médicalisé (FAM), ayant confirmé leur accord pour expérimenter la télémédecine dès 2018.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) Alençon-Mamers, par une initiative du Département de l'Orne, pratique depuis 2014 la télémédecine dans le cadre de trois exercices : neurologie, dermatologie et auprès des patients vivants avec le VIH (PVVIH).

Les professionnels de santé du CHICAM partagent les informations via la télémédecine avec un réseau de professionnels et d'établissement de santé composé par :

Les EHPAD sur Alençon et dans l'Orne, quelques EHPAD périphériques en Sarthe et en Mayenne.

Les IDE libérales.

Quelques médecins généralistes (la plupart des médecins généralistes n'y adhèrent pas par un manque de temps).

Les Hôpitaux périphériques.

Le Centre pénitentiaire d'Alençon.

Afin de développer et de coordonner la pratique de la télémédecine sur le territoire sarthois, le Conseil Départemental appelle à une meilleure articulation entre le Centre Hospitalier Le Mans et le CHIC Alençon-Mamers, afin de coordonner la pratique de la télémédecine sur le territoire.

Il encourage ces deux structures à entreprendre des démarches en ce sens, dans le but d'assurer une meilleure couverture médicale à destination des patients du Nord-Sarthe.

Vœu relatif à la mise en œuvre d'un hélicoptère dédié aux urgences du Centre Hospitalier du Mans

Le Conseil départemental de la Sarthe, réuni en séance plénière, le 19 octobre de 2018, constate l'activité croissante des services des urgences départementaux, qui dirigent chaque jour en moyenne 150 malades ou blessés - dont certains en situation d'urgence vitale – en provenance de l'ensemble des territoires du Département vers le Centre Hospitalier du Mans.

Il estime que cette activité dense, ainsi que la gravité des situations auxquelles les équipes d'urgence peuvent faire face sur le terrain, rend nécessaire la mise en œuvre d'un service hélicoptéré sanitaire dédié au Centre Hospitalier du Mans, afin de garantir une offre de santé de qualité supérieure à tous les Sarthois et leur égalité d'accès au service public hospitalier.

Le Conseil départemental observe que trois de ses voisins disposent d'un hélicoptère sanitaire : l'Orne à Alençon, l'Indre-et-Loire à Tours et le Maine-et-Loire à Angers.

Ainsi, le Centre Hospitalier du Mans doit-il se contenter d'utiliser au cas par cas – lorsqu'ils sont disponibles – les hélicoptères basés à Tours ou à Alençon, le Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) d'Alençon-Mamers disposant notamment de l'hélicoptère d'Alençon pour assurer les missions de ses SMUR dans le cadre de la couverture pré-hospitalière 24 H/24 des urgences vitales, sur décision du médecin régulateur du SAMU.

Le Conseil départemental de la Sarthe sollicite donc l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays-de-la-Loire en vue de l'attribution d'un hélicoptère sanitaire au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) du Centre Hospitalier du Mans.

M. Le PRÉSIDENT. Souvent, nous sommes amenés à traiter rapidement les vœux en fin de séance. Dans la mesure où la proposition a été émise de jumeler le vœu au rapport concerné, nous pouvons y souscrire. À cet égard, je laisse la parole à Mme Cantin. Nous ouvrirons ensuite le débat.

Mme CANTIN, rapporteur. Les vœux seront présentés à deux voix avec M. Beauchef.

Je peux apporter des précisions concernant le pôle métropolitain. Dans ma présentation, j'ai évoqué la nécessité que le Département prenne l'attache des acteurs de ces projets sur l'intégralité du Département.

Eu égard à une expérience dans le nord de la Sarthe, il est important que nous puissions exposer une motion.

Le second vœu porte sur un projet plus technique. Il traduit notre souci de permettre à tous les Sarthois un accès équilibré aux soins et aux soins d'urgence.

La motion qui vous est proposée se réfère à l'absence dans notre Département d'un hélicoptère alors que les grandes entités que sont Nantes, Angers, Tours et Alençon en disposent. Nous évoquons la Région des Pays de la Loire et les régions proches. Toutefois, notre Département ne bénéficie pas d'un hélicoptère dédié. Il s'agit d'une déficience importante en cas d'urgence et pour un accès à des soins équivalents de l'ensemble des Sarthois. Ce vœu vise à alerter l'ARS de cette absence, de ce non-investissement et de faire des propositions de mutualisation.

Des possibilités existent d'optimisation et de mutualisation des moyens dans la mesure où un hélicoptère est présent sur le site d'Alençon. Il convient de porter ensemble ce vœu auprès de l'ARS, compétente en l'espèce.

M. Frédéric Beauchef interviendra sur la télémédecine en lien avec l'autorisation de programme versée au Pôle métropolitain et avec la volonté que ce projet soit porté par l'ensemble du Département.

M. BEAUCHEF. Ce sujet ne concerne pas uniquement le Pôle métropolitain, mais l'ensemble du Département. Nous l'avons évoqué ensemble. Au centre hospitalier d'Alençon-Mamers, un projet de télémédecine est mis en œuvre sur la base des mêmes principes et des mêmes objectifs que celui qui est piloté par le centre hospitalier.

Le rôle des centres hospitaliers est extrêmement important dans cette affaire. Des EHPAD du nord-Sarthe sont orientés vers Alençon ou Mamers.

Les professionnels de santé sont intéressés, pour peu qu'on les accompagne. Probablement que l'hôpital du Bailleul et de Saint-Calais auront vocation à s'y inscrire. J'ignore s'ils ont engagé des démarches spécifiques de télémédecine. Il serait intéressant d'élargir le projet à l'ensemble du Département pour que l'on accompagne le projet du Pôle métropolitain en même temps que les projets des autres hôpitaux. La même démarche doit être accessible à tous.

Il en va de même de nos maisons médicales pluridisciplinaires. Aux sites que nous accompagnons financièrement et que les professionnels de santé jugeront suffisamment attractifs, nous proposerons une activité de télémédecine. Ce sont des enjeux sur lesquels il convient d'être prudents. Où les professionnels de santé enverront-ils les patients ? Dans quel hôpital sera dressé le diagnostic ou le prédiagnostic ? Des enjeux existent en termes de patientèle. Si le service de télémédecine de l'EHPAD est relié à tel hôpital, le patient aura vocation à être suivi par des médecins de cet hôpital ou à y être hospitalisé. L'ensemble des hôpitaux du Département doivent être reliés à la démarche.

À ma connaissance, il n'existe pas de demande de financement, ni du centre hospitalier Alençon-Mamers ni des autres centres hospitaliers, mais je pense que cela viendra probablement. Dans le même esprit que ce qui est proposé par le Pôle métropolitain, la nécessité s'imposera de travailler en réseau. Il conviendra de prendre garde, chacun sur son territoire, que les hôpitaux en sortent confortés.

M. Le PRÉSIDENT. Ces deux sujets sont importants. La demande d'un hélicoptère concerne tous les services d'urgence de la Sarthe. Considérer que seuls certains Départements disposeraient d'un hélicoptère en mesure d'intervenir efficacement et systématiquement serait déséquilibré.

Au moment où nous mettons en cause des services d'urgence dans le Département, vous avez tous entendu les menaces qui pèsent sur un certain nombre de ces services. Nous demandons non pas des compensations, mais des mises à niveau dans les Départements de la Région des Pays de la Loire et des régions limitrophes qui disposent des mêmes moyens. Il me semble que l'Agence régionale devrait y pourvoir.

Le Département produit également un effort exceptionnel sur le plan de la télémédecine en matière de déploiement de très haut débit et de numérique. Il nous a permis de raccorder quasiment toutes les maisons médicales qui le souhaitaient. Il convient, en ce domaine également, de prendre des initiatives.

Je souhaiterais que tout le monde s'associe à ces deux vœux.

Dans le débat, la parole est à M. Chaudun.

M. CHAUDUN. Avant d'intervenir sur ce sujet fondamental pour notre département qui est l'accès aux soins de premier recours, mais aussi aux spécialités, je poserai une question de forme.

Il est une bonne chose que nous abordions les vœux dans le cadre des rapports des commissions. Cela répond au souci d'une plus grande cohérence. Toutefois, il me semblait qu'un délai de dépôt s'attachait à la présentation d'un vœu. En tout cas, on demande aux membres de l'opposition d'obéir à un délai minimum de quelques jours tel que cela figure au règlement.

M. Le PRÉSIDENT. Ces vœux n'ont pas été déposés aujourd'hui, mais avant mardi dernier. J'ai simplement souscrit à votre amendement qui proposait que les vœux qui étaient inscrits à notre ordre du jour soient rattachés à la discussion des rapports concernés.

Si vous préférez que nous en discutons à la fin de séance, cela ne pose pas de problème.

M. CHAUDUN. Non, au contraire. Je suis intervenu pour obtenir cette précision sur les délais. Je vous remercie de l'avoir fournie. Il serait une bonne chose que les vœux nous parviennent avant la réunion. S'ils ont été déposés mardi, nous aurions pu les étudier. Tel était le sens de ma remarque.

Dans ce dossier, le fond est essentiel. Notre groupe votera les deux vœux. Nous souhaitons un dispositif d'urgence. La présence d'un hélicoptère paraît essentielle et le fait d'acter notre volonté de déployer la télémédecine sur l'ensemble du territoire en coordination avec l'ensemble des hôpitaux périphériques nous paraît opportun et souhaitable même si nous ne sommes qu'aux prémices du déploiement de la télémédecine sur le territoire.

Mon intervention s'inscrira dans le sens du propos de M. Grelier notamment, qui est très investi dans la question du médical. Je m'arrêterai plus spécifiquement sur la télémédecine et rassurerai M. Beauchef.

Le Pôle métropolitain ne représente pas uniquement Le Mans. Le projet de télémédecine du Pôle métropolitain propose que des maisons de santé pluridisciplinaire soient déployées à Ballon/Saint-Mars ou encore à Sillé-le-Guillaume, des territoires éloignés de la ville du Mans. Le déploiement porte donc sur une grande partie du territoire.

Sans dresser un diagnostic précis et complet, car vous connaissez tous l'état des lieux de l'offre de soins dans notre Département, je livrerai deux chiffres qui sont des marqueurs. Nous figurons parmi les dix Départements français les moins bien couverts, et cela ne va pas aller en s'améliorant puisque des départs à la retraite sont annoncés. La population professionnelle est vieillissante. Le Département de la Sarthe compte 28,6 médecins pour 10 000 habitants contre 42,1 médecins pour la France. Tels sont les derniers chiffres produits par l'ARS. Je rappelle également que la Sarthe est fortement touchée par le vieillissement de la population ainsi que cela fut évoqué à l'occasion de la présentation du rapport n° 1 portant sur l'APA.

Parallèlement, nous observons une progression de la pauvreté dans le Département. Nous sommes le Département des Pays de la Loire dont le pourcentage de la population pauvre est le plus élevé, à hauteur de 13 %, quand la Mayenne et le Maine-et-Loire se situent à 11 % et la Vendée et la Loire-Atlantique à 10 %. Voilà des éléments clés qui doivent alimenter notre réflexion et notre engagement en faveur de la télémédecine.

Le Département a souhaité s'inscrire dans un projet qui a été présenté dans le cadre du Pôle métropolitain. La Région des Pays de la Loire s'y est inscrite également à hauteur de 150 000 €.

Je me réjouis que le Département de la Sarthe s'inscrive aujourd'hui dans ce nouveau dispositif. Même si la télémédecine ne résoudra pas tout, elle est un des leviers susceptibles d'améliorer la situation sur le territoire. On élargira ainsi l'accessibilité aux soins à un plus grand nombre de patients, on réduira les délais de prise en charge, on simplifiera le parcours et on augmentera le temps médical en limitant les déplacements, on structurera la filière de prise en charge, on améliorera la pertinence du diagnostic médical puisque nous bénéficierons de l'appui d'experts médicaux en lien avec la télémédecine. Nous optimiserons la mobilisation des compétences rares ou plus lointaines, nous favoriserons une démarche pluridisciplinaire en associant différents professionnels, nous améliorerons le suivi du patient, nous sécuriserons les flux de données entre les professionnels. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises privées sollicitent les maisons de santé alors même que les outils informatiques proposés ne sont pas toujours sécurisés. Ce projet, dans sa dimension régionale, sécurisera les données du patient. C'est l'un des principes essentiels de la télémédecine. Enfin, nous développerons les compétences et l'autonomie dans les structures qui seront équipées. Il est important de le rappeler.

J'ai assisté à une réunion avec Emmanuel Franco qui représentait le Département. L'ARS a d'ores et déjà annoncé qu'au cours d'une seconde phase, douze établissements hors Pôle métropolitain seront équipés en télémédecine. On prend en compte le déploiement sur l'ensemble du territoire départemental. Il ne s'agit pas uniquement du déploiement de l'équipement sur le Pôle métropolitain, qui constitue une première phase, mais d'une seconde phase, l'ARS s'engageant à financer en totalité le déploiement de douze nouveaux établissements sur le Pôle métropolitain.

J'aurais souhaité que l'on aille un peu plus loin. Cinquante mille euros est un bon point de départ, mais il convient de progresser rapidement. La première phase concernera trois spécialités : la dermatologie, la gériatrie et la cardiologie. Ainsi que cela a été évoqué par le vœu sur l'Orne, d'autres disciplines seront déployées telles que le suivi des patients atteints du VIH, mais il faut bien commencer par quelque chose, sachant que le centre hospitalier du Mans gère déjà la dermatologie en télémédecine avec la prison de Coulaines. Il faut s'appuyer sur des pratiques qui fonctionnent bien pour avoir une base solide et se déployer.

S'agissant des hôpitaux, j'avais compris que l'on assistait à une évolution de la gestion hospitalière pour réaliser une coordination entre les différents hôpitaux du Département et l'hôpital central au Mans. Cela va plutôt dans le sens du vœu car la coordination est nécessaire. S'agissant d'Alençon, il en va différemment.

Nous soutenons les politiques pour améliorer l'offre de soins dans le Département, que ce soit de premier recours ou les spécialités. Aujourd'hui, les projets de maisons de santé sont décalés, puisqu'un grand nombre de maisons a déjà été construit. Peut-être faut-il s'engager davantage dans ces nouveaux dispositifs innovants. Nous avons déployé la fibre optique, il faut dorénavant développer les usages. En l'occurrence, la médecine est d'un usage primordial pour nos populations et nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aller encore plus loin.

Au cours de la réunion, les problèmes de gouvernance ont été soulevés. Il ne convient pas de se poser trop de questions. Nous ne sommes pas là pour recevoir des lauriers, mais pour répondre à une préoccupation forte. Il faut que chacun y contribue du mieux qu'il peut, et pour cela se mettre autour de la table.

Je souhaite que nous allions plus loin budgétairement. C'est un premier pas, il faut le faire, pour

laisser une empreinte. À l'avenir, je souhaite que nous suivions cette voie du déploiement.

M. Le PRÉSIDENT. Nous avons pris la mesure de ces questions depuis plusieurs années. Le fait d'investir 400 M€ en faveur du très haut débit et du numérique était destiné à préparer l'arrivée des nouveaux moyens qui seront mis à disposition. Le Département a été particulièrement exemplaire par rapport à bien d'autres et se place en tête des Départements en ce domaine.

Aujourd'hui, la problématique qui se pose ne se limite pas à celle du Département mais aussi à celle de la ville et de l'agglomération du Mans. J'étais présent quand le maire du Mans l'a rappelé lors de l'inauguration de la Maison des Sablons. La ville du Mans est touchée par une désertification en médecins généralistes tout comme d'ailleurs par un taux de pauvreté qui s'accroît régulièrement.

La question n'est plus départementale qui pourrait être traitée de façon périphérique, il s'agit d'une question globale de traitement de nos Départements, aujourd'hui soumis aux mêmes difficultés pour peu qu'ils ne soient pas situés sur le littoral. Telle est bien là toute la problématique qui justifie, à mon sens, une politique nationale de santé qui tienne compte des réalités et qui ne se limite pas seulement à une communication sur la politique de santé. Il reste encore bien à faire.

En matière de communication précisément, il convient de faire attention aux chiffres livrés. Nous rectifierons un certain nombre des données que vous avez livrées sur la présence médicale, pas tant pour créer une polémique, mais à force de vouloir noircir le tableau, on ne crée pas les conditions propices à l'arrivée de nouveaux venus. Ce sont des médecins qui m'ont alerté sur le sujet. Ils m'ont mis en garde contre le fait d'insister sur les déserts médicaux et les difficultés qui s'y attachent, sous peine d'obtenir l'effet inverse. Aujourd'hui, la pratique collective de la médecine se conçoit sur des positions, des coopérations et des mutualisations. Il convient donc de ne pas renvoyer une image trop négative.

Mme CANTIN, rapporteur. Je partage votre engouement pour la télémédecine. Siégeant moi-même au Pôle métropolitain, j'ai eu à cœur de porter et de présenter le dossier relatif à la télémédecine.

Nous savons que l'outil qu'est la télémédecine nécessite aussi de l'humain. Le déploiement que nous proposons est un déploiement technique, mais il sera important de voir comment les professionnels se l'approprient.

Je reviens sur l'inquiétude de M. Beauchef. Le réseau, nous nous en félicitons, compte des EHPAD et un établissement de personnes en situation de handicap. Il n'en reste pas moins raccroché à l'hôpital par la présence des gériatres et des dermatologues. D'où la volonté de l'ensemble du Département de rattacher cette offre aux autres centres hospitaliers.

Ne nous faisons pas peur avec les chiffres. Vous évoquez, Monsieur Chaudun, 28,6 médecins pour 100 000 habitants. Attachons-nous à préciser ce qu'il en est des médecins de premier recours. Depuis onze ans, le Département s'est donné comme priorité les médecins généralistes. Aujourd'hui, nous comptons 62 médecins pour 10 000 habitants. Le chiffre doit être amélioré, mais ne nous faisons pas de fausses peurs. Je retiens ce que vient de dire M. le Président. Pour participer depuis plusieurs semaines à un certain nombre de rassemblements, de salons, de réunions, que ce soit les Journées nationales de la médecine générale ou la Nuit de l'installation

des jeunes médecins en médecine générale, qui s'est tenue le 17 octobre à Nantes, je puis dire que le Département est reconnu et connu comme étant un acteur ayant la volonté d'assurer une présence médicale. C'est dans cette dynamique positive qu'il faut continuer à s'inscrire. Au lieu d'estampiller la Sarthe sous le vocable de "désert médical", il convient d'utiliser le terme de déficit, ce serait plus positif.

Je veux rapporter tout ce qui va bien. Je me félicite d'avoir rencontré trois jeunes internes en médecine générale sur le point d'être thésés qui veulent s'installer dans un village de la Sarthe. Aujourd'hui, certains ont la volonté de s'installer au-delà de tout préjugé dans des secteurs isolés.

Surfons sur tout ce qui va bien. Nous n'avons pas manqué de vanter auprès des jeunes médecins les qualités du centre de cancérologie qui sera l'un des premiers à être la pointe en France et le plateau technique où les médecins peuvent s'installer. Pour échanger avec les médecins qui arrivent seuls, totalement hors les murs, s'appuyer sur ce réseau constitue un atout remarquable. Continuons à porter le caducée dans la Sarthe, ce à quoi nous contribuons tous !

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant s'exprimer, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité).*

Le règlement intérieur prévoit que nous devons examiner les vœux en fin de séance après l'examen de tous les rapports, sauf proposition du Président dans des circonstances particulières. Nous pouvons considérer que nous répondons aux conditions indiquées.

Je vous propose donc d'adopter les vœux relatifs au développement de la télémédecine et à la mise en œuvre d'un hélicoptère dédié aux urgences du Centre Hospitalier du Mans. *(Adoptés à l'unanimité.)*

J'appelle M. Samuel Chevallier, président et rapporteur de la Commission Insertion et Logement pour nous présenter les dossiers de sa commission.

Commission Insertion et Logement

RENFORCER NOS DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA

(Rapport n° 4)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de -2 800 000 € en dépenses de fonctionnement. Cette proposition fait suite au report du portail RSA que nous devons mettre en œuvre avec la CAF cette année.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous rappelle notre combat relatif à cette action. Le Département doit gérer et autoriser le versement de ces allocations. Un décret est venu ouvrir la possibilité pour toutes les CAF de généraliser cette ouverture. Nous avons aujourd'hui vraisemblablement trouvé un accord pour que la mesure soit rendue possible.

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Le décalage tient compte d'une discussion que nous menons à l'heure actuelle avec la CAF pour construire intelligemment ensemble l'ouverture des droits sur le territoire afin que le Département assume pleinement ses responsabilités et que la CAF élabore le cadre et prépare les équipes. Nous prenons le temps nécessaire, ce qui explique le décalage.

Mme HAMOUNOU-BOIROUX. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous me permettrez de vous faire part de deux inquiétudes.

Je ne sais si vous avez vu la dépêche qui est tombée récemment sur la fermeture du centre de l'AFPA du Mans. C'est une quarantaine de salariés qui se retrouvera sans emploi. Au-delà, puisque nous parlons d'insertion, c'est un centre supplémentaire qui ferme et une offre d'accueil en moins pour les bénéficiaires de l'insertion.

Par ailleurs, j'éprouve quelques inquiétudes – je pense qu'elles seront partagées. Sans doute avez-vous pris connaissance des nombreuses mesures du Plan pauvreté qui a été présenté par le Gouvernement à la rentrée. Il a été annoncé la création pour 2020 d'un revenu universel d'activité. Ce revenu est issu de la fusion de plusieurs prestations sociales, entre autres le RSA, l'aide au logement, l'allocation adulte handicapé et la prime d'activité, d'autres encore seront sans doute versées dans l'escarcelle.

L'objectif annoncé est la simplification et la réduction du non-recours au RSA. Aujourd'hui, on relève 30 % de non-recours au RSA. Le bénéficiaire devra s'inscrire dans un parcours d'insertion, ce qui, jusque-là, semble logique. Si ce n'est que nous n'en sommes qu'à des esquisses. Tout reste à définir. Quelles prestations seront concernées ? Quel montant du revenu ? Et quelles conditions faudra-t-il réunir pour en bénéficier ? Une interrogation porte sur le caractère automatique du versement. Une commission interministérielle est chargée de tester la fusion des minima sociaux. Mon inquiétude porte sur les démarches que devront entreprendre les allocataires.

Je ne l'ai pas évoqué au cours du comité de pilotage du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui s'est tenu il y a une dizaine de jours en préfecture. Je souhaiterais que l'on identifie les manques et les besoins suite au Plan pauvreté, mais surtout suite à cette demande nouvelle qui sera faite aux allocataires. Après de quel organisme devront-

ils s'adresser, puisque le Département ne sera probablement pas concerné ?

Je sais qu'ici n'est pas le lieu, mais je souhaiterais que ce point soit porté au prochain comité de pilotage du schéma d'accessibilité au service public.

M. MARCHAND. Je reviendrai plus spécifiquement sur le rapport lui-même. Vous dites que le retard de la mise en place de la téléprocédure est dû aux discussions avec la CAF. Elle découle avant tout des discussions avec la CAF et aux recours que vous avez déposés avec pour résultat, si j'en crois ce qui nous a été dit en commission, que les contrôles *a posteriori* et non *a priori* n'interviendront qu'en septembre 2019 lorsque la téléprocédure sera mise en œuvre.

M. CHEVALLIER, rapporteur. Nous serons vigilants à toutes les évolutions des lois qui arriveront. Nous étudierons notamment l'application du Plan pauvreté et la façon dont les publics seront concernés. J'en profite pour insister sur notre compétence en matière d'insertion. Vous faites part des évolutions sur le territoire. Tous les jours, je mesure l'importance du rôle du Département en matière d'insertion. Nous avons signé un pacte territorial qui réunit l'ensemble des acteurs et nous construisons pour l'année prochaine un programme départemental. La relation à l'insertion est très cohérente et affirme une volonté. La gestion du RSA prend en compte tous les publics des organisations du territoire qui s'occupent d'insertion. Le programme départemental investit, il est efficace et permet d'avancer. Le processus d'insertion évolue. Oui, nous serons attentifs. Les impacts de la loi Pauvreté nous toucheront. Nous serons donc attentifs aux évolutions qui ouvriront des droits aux bénéficiaires du RSA.

M. Marchand m'a interrogé. Oui, la question est technique. Nous savons de quoi nous parlons, nous avons mené des échanges nombreux, notamment avec la CAF. Nous voulons gérer avec responsabilité l'argent des Sarthois, c'est notre façon de voir les choses. Nous avons été au terme de notre processus. Aujourd'hui, le schéma est nouveau et sa mise en place demandera un peu de temps. La mise en place relève de notre responsabilité et la CAF doit faire en sorte que les choses se passent bien. Nos échanges sont plutôt fructueux et progresseront dans le courant de l'année 2019, avec une mise en place au cours du premier semestre.

M. Le PRÉSIDENT. Sans revenir sur le débat sur la décentralisation, il est, à mon sens, paradoxal, qu'une loi puisse prévoir la gestion d'un dossier par un Département alors qu'un décret pris par le Gouvernement lui retire cette compétence. Il existe un hiatus au regard de ce que nous vivons. Nous n'allons pas nous perdre en conjectures, mais un tel paradoxe est un peu choquant. Nous en prenons acte et nous ferons en sorte de trouver la meilleure solution.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 4. (*Adopté, 12 Conseillers départementaux ayant voté contre*).

FUSION DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT SARTHE HABITAT ET HUISNE HABITAT

(Rapport n° 5)

M. Le PRÉSIDENT. Je précise que dans le cadre de la prévention des prises illégales d'intérêt, Mme Labrette-Ménager, Mme Leroux, M. Beauchef, M. Daniel Chevalier et Mme Lemeunier ne prendront part ni au débat ni au vote.

M. CHEVALLIER, rapporteur. Ce rapport propose d'habiliter le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Sarthe Habitat et de l'OPH Huisne Habitat, soit un nombre de logements supérieur à 15 530 logements pour Sarthe Habitat et 1 021 logements pour Huisne Habitat.

Je voudrais procéder à une correction. Le rapport indique que ce nouvel organisme pour répondre aux exigences de la loi comptera un nombre de logements supérieur à 15 000. Les discussions et les votes au Parlement auraient tendance à ramener ce chiffre à 12 000.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. MARCHAND. J'éprouve une crainte. Nous l'avons vu au cours des débats en commission. La Sarthe comptera deux offices publics : Le Mans Métropole Habitat et Le Mans Sarthe Habitat qui géreront environ 15 000 logements chacun.

En revanche, en raison du regroupement des offices privés, les décisions, toujours selon nos débats en commission, seront prises très loin de la Sarthe. Cela risque d'être un peu compliqué en termes d'aménagement du territoire et de priorisation des zones à équiper.

M. LEPROUST. Mme Labrette-Ménager ne pouvant intervenir, je dirai deux mots ! Je me fais son porte-parole mais ne vous inquiétez pas, je n'annoncerai pas de scoop !

Il y a quelques jours, s'est tenu le Congrès de l'Union sociale de l'habitat à Marseille. Les thématiques de cette instance portent sur les fraudes à l'APL, les mesures gouvernementales qui affaiblissent le logement social et donc la capacité à répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Avec Mme Labrette-Ménager et Mme Dubost, nous étions à Allonnes où a eu lieu une opération de réhabilitation portant sur 160 logements pour un montant de 2 M€. Nous constatons que le Congrès de l'USH et la préparation de la loi de finances de 2019 ne règlent, pour ainsi dire, aucune des questions soulevées par le mouvement HLM et par de nombreux élus dans leur diversité. Je le précise, car nous avons intérêt à toujours être en veille et attentifs afin d'interpeller les parlementaires au-delà de l'intérêt des bailleurs, évoluer des mesures, au-delà de l'intérêt des bailleurs et de celui des habitants de nos quartiers. Un grand nombre de communes de notre Département comprennent des logements sociaux, notamment grâce à Sarthe Habitat et à Le Mans Métropole pour la partie du Mans.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 5 assorti des restrictions précisées par le rapporteur. *(Adopté à l'unanimité).*

La parole est à Mme Crnkovic, présidente et rapporteur de la Commission Développement

numérique et Réseaux électriques.

Commission Développement numérique et Réseaux électriques

**FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER
POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

(Rapport n° 6)

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Le fait d'avoir développé nos réseaux très en amont nous permettra d'être au rendez-vous de la pratique de la télémédecine comme dans d'autres domaines.

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 visent à retirer 40 000 € en dépenses d'investissement, soit l'intégralité du budget voté en faveur de l'action 2 « Proposer aux Sarthois des solutions pour accéder aux usages numériques ». À ce stade, il s'agissait des espaces numériques de proximité. Or nous n'en avons pas à financer d'ici à la fin de l'année.

M. Le PRÉSIDENT. Un espace numérique de proximité est un espace quasi gratuit où l'on bénéficie du très haut débit. On peut télécharger et mettre en œuvre un certain nombre de pratiques. Nous avons pris l'engagement auprès des Sarthoises et des Sarthois de leur offrir des points d'accès.

On pense trop souvent aujourd'hui qu'il est simple de s'équiper numériquement, mais l'équipement numérique suppose l'achat de matériel, d'ordinateurs et de souscrire à des abonnements. Or, toutes les familles ne sont pas en mesure d'investir à ce titre. C'est pourquoi nous avons souhaité des points d'entrée numérique collectifs mutualisés. Cela reste pour moi une priorité.

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Sur mon territoire, des communes étaient prêtes à procéder à des installations. Mais tant que le très haut débit n'était pas en place, il était compliqué d'agir. La situation évoluera. Nous supprimons l'inscription des crédits jusqu'à la fin de l'année, mais je pense que nous les réinscrivons au prochain budget.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 6. *(Adopté à l'unanimité).*

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS L'EXERCICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

(Rapport n° 7)

Mme CRNKOVIC, rapporteur. La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques » se décline selon plusieurs actions.

Au titre de l'action 1 « Renforcer et moderniser les équipements informatiques dans les collèges », le Plan numérique Collège s'articule autour d'axes très importants que sont l'accès au très haut débit, ce qui a été réalisé pour les 57 établissements publics de la Sarthe, les équipements renouvelés et adaptés aux usages et un service d'assistance et de maintenance.

Ce volet numérique du Plan Collège performant s'est traduit par le déploiement de la fibre dans 26 établissements de 2015 à 2017 et se poursuit avec dix nouveaux établissements en 2018. L'établissement de Champagné Wilbur Wright ne sera déployé qu'en janvier 2019. C'est pourquoi nous abaissons le montant des crédits d'investissement.

Par ailleurs il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme relative au renouvellement des équipements actifs et autocoms des collèges.

L'année 2019 verra la remise en concurrence du marché public d'équipement et de déploiement du Plan numérique Collège. Même si nos services sont très vigilants à anticiper, nous savons que les déploiements seront ralentis, mais nous essayerons de maintenir un rythme de déploiement satisfaisant au cours de 2019.

Nous vous proposons au titre de la programmation 2019 d'inscrire dix nouveaux établissements. Il s'agit de Jean de l'Épine au Mans, de Jean Cocteau à Coulaines, d'Albert Camus au Mans, de Maroc Huchepie au Mans, de Bercé à Montval-sur-Loir, de Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe, de Alexandre Mauboussin à Mamers et de Véron de Forbonnais à Saint-Cosme-en-Vairais, de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye, de Léo Delibes à Fresnay-sur-Sarthe.

Le déploiement effectif des moyens informatiques de chacun de ces établissements sera conditionné à leur engagement formel et préalable sur plusieurs points. Si l'un d'eux n'était pas prêt, nous procéderions comme l'an dernier : nous en mettrions un autre à la place. Mais nous continuerons le déploiement au profit de dix établissements.

J'en viens à l'environnement numérique de Travail e-Lyco. Peut-être avez-vous été interpellés ou peut-être le serez-vous dans les conseils d'administration des collèges : comme le veut la commande publique, l'environnement numérique de travail e-Lyco a été remis en concurrence par la Région et le Rectorat. Cette procédure qui a conduit au choix d'une nouvelle solution fournie par la société It's Learning a fait l'objet d'un recours du titulaire sortant. Le tribunal administratif de Nantes a pris un peu de temps avant de le rejeter. Toutefois, ce recours suspensif a impacté le calendrier de déploiement du nouveau matériel. C'est une autre façon de travailler. Les fonctionnalités de e-Lyco, principalement les agendas, ne sont pas encore efficaces. L'accumulation des procédures administratives a engendré ce retard. La Région, le Rectorat et le Département sont attentifs au passage le plus aisé possible. Toujours est-il que les retours sur ce

qui fonctionne tendent à prouver que ce nouveau mode de fonctionnement est plutôt bien adapté.

J'en viens à l'action 2 « Développer et aligner le SI sur la stratégie de la collectivité ». Pour rappel, le schéma directeur des systèmes d'information du Département a été actualisé durant l'année 2017. Il fixe les priorités de digitalisation pour notre collectivité sur la période 2017-2021 et constitue un levier fort d'efficacité, de transformation des pratiques et d'amélioration des services rendus aux Sarthois.

Il est articulé en sept grandes trajectoires. Sur les 78 projets que compte le Schéma Directeur, 40 sont aujourd'hui lancés. Ils sont majoritairement entrés dans leur phase de conception ou de réalisation. Nous avançons donc selon nos prévisions.

Tenant compte des résultats des premières études et de l'actualisation des calendriers de mise en œuvre, certains ajustements budgétaires sont à opérer.

Deux projets, initialement planifiés en 2018, ont été reportés en 2019 permettant la libération des crédits pour à la fois garantir la continuité du service durant la période de transfert à la Région du SI Transports et identifier la meilleure solution fonctionnelle à terme. Le choix de la solution de gestion du transport des élèves en situation de handicap est reporté à 2019, impliquant une diminution de 23 000 € des crédits de paiement 2018.

La priorité du projet de refonte de la solution mobile (tablette) d'évaluation de l'APA à domicile se trouve réduite par l'engagement du fournisseur à maintenir la solution actuelle. Ce projet est donc décalé en 2019, ce qui implique une diminution de 15 000 € des crédits de paiement.

Au titre de l'action 3 "Garantir la fiabilité de l'infrastructure des services informatiques", le schéma directeur met l'accent sur la sécurisation et la continuité de service du système d'information de la collectivité. Dans ce cadre, les projets de mise en place de la politique de sécurité du SI et de plan de continuité du SI ont été lancés au cours de 2018 et sont en cours d'étude. Il paraît opportun de prendre en compte les résultats de ces deux chantiers avant d'engager le projet de renouvellement des équipements du datacenter de secours qui serait donc reporté en début d'année 2019. Dans ce cadre, il convient de réduire les crédits de paiement en investissement de 84 732 € sur l'année 2018 pour les reporter en 2019.

Afin d'optimiser les coûts de fonctionnement liés aux télécommunications, le Département investit dans des droits inaliénables d'usage (DIU) sur le réseau fibre optique, développé par lui, pour les principaux locaux dont il est propriétaire ou locataire. Tenant compte du calendrier de livraison des locaux et de la réduction des coûts d'acquisition des DIU, il convient de réduire de 31 200 € les crédits de paiement en investissement sur 2018.

Pour résumer, il vous est proposé à l'action 1 *Renforcer et moderniser les équipements informatiques dans les collèges* d'ajuster l'enveloppe de dépenses de d'investissement de -275 000 €.

À l'action 2 *Développer et aligner le SI sur stratégie de la collectivité*, d'ajuster l'enveloppe de dépenses de fonctionnement à -15 000 €.

D'ajuster l'enveloppe de dépenses d'investissement de - 60 169 €.

À l'action 3, *Garantir la fiabilité de l'infrastructure des SI*, d'ajuster l'enveloppe de dépenses d'investissement de -115 932 €.

On décide donc des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement

conformément au tableau joint en annexes.

M. Le PRÉSIDENT. Ce rapport sur le numérique est important et présente de fortes perspectives de développement. Le Département de la Sarthe est le premier des Pays de la Loire en termes de raccordement des entreprises. Plus de 2 000 entreprises sont raccordées avec plus d'une centaine de zones d'activité, 38 000 prises sont en cours d'installation pour les particuliers, pour un développement que l'on peut espérer pour l'intégralité du Département à l'horizon 2022. Les perspectives sont encourageantes.

Si nous nous comparons à d'autres Départements qui communiquent beaucoup sur le sujet, nous figurons au haut du tableau au vu de tout ce qui a déjà été réalisé sur le réseau. Nous le constatons aux capacités de développement. Bravo donc à la Présidente et aux services pour leur action !

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Bravo surtout aux services !

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. ROUILLON. Nous disposerons de réseaux assez rapidement, mais la question se pose du coût. J'ai lu que le Département voisin de la Mayenne a passé un accord avec Orange pour déployer le réseau sur l'ensemble des communes, y compris jusqu'à la dernière ferme. Le coût est nul pour le Département puisque Orange supportera l'intégralité du coût. J'ignore au terme de quels délais. Je m'interroge : peut-on procéder à une situation comparée des deux Départements, voire des délais de réalisation et du rapport coût/efficacité dans la mesure où Orange assume l'ensemble des coûts ?

Dans une période d'économie budgétaire où l'on nous dit que l'argent est rare, qu'il y a des difficultés et que l'on donne beaucoup de leçons, ne nous serions-nous pas engagés un peu rapidement ?

Nos voisins mayennais n'ont-ils pas choisi une solution plus opérationnelle ?

M. Le PRÉSIDENT. Comme on dit dans la Sarthe, vous avez été « un peu enduit » d'erreur ! Nous allons vous répondre.

M. ROUILLON. Nous sommes là pour poser des questions. Tout le monde peut donner des réponses.

M. Le PRÉSIDENT. Nous allons quand même vous répondre !

M. ROUILLON. Dernière question : Sartel a-t-il vocation à long terme à rester dans le giron départemental ou préparez-vous sa cession ? Je me demande si la seule raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans cette aventure financière n'est pas la vente de Sartel pour récupérer notre mise puisque les autres ont la même chose en ne payant rien ?

M. Le PRÉSIDENT. Nous allons vous livrer toutes ces informations. N'hésitez pas à participer aux commissions numériques. Ce sont des questions qui y sont abordées. Je laisse Mme Crnkovic vous répondre.

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Monsieur Rouillon, vous dites que le déploiement ne coûte rien au Département de la Mayenne. Peut-être demain lui coûtera-t-il. Pour l'heure, le déploiement n'a pas eu lieu alors même qu'il a beaucoup investi dans la montée en débit en passant par le cuivre. Cet argent déjà investi ne peut l'être dans le déploiement de la fibre. Nous n'avons pas voulu procéder ainsi, ce en quoi nous avons eu raison. Nous dresserons des bilans à la fin. Je suis persuadée que de ne pas avoir fait de montée en débit et d'avoir tout de suite concentré nos investissements dans le développement par Sartel des autoroutes de la communication est une bonne idée.

Nous connaissons le coût final lorsque la DSP que nous avons lancée sera signée, ce qui n'est pas encore le cas.

La DSP avec Sartel prend fin dans quatre ans. Peut-être qu'à l'occasion de la nouvelle DSP, nous remettrons l'engagement auprès de Sartel. Je ne peux vous en dire plus car nos réflexions en ce domaine ne sont pas suffisamment avancées.

M. Le PRÉSIDENT. Si le Département n'avait pas pris l'initiative de réaliser ce réseau depuis 2004, nous n'en serions pas propriétaire comme nous le sommes aujourd'hui et comme ce fut le cas par le passé du réseau électrique. Être propriétaire engendre des recettes. Notre intérêt réside dans le financement d'infrastructures dont nous bénéficions ensuite.

Si j'en crois ce que fait Orange au titre du déploiement des zones AMII, je suis inquiet pour les zones qui n'y figurent pas. Je constate que moult déclarations ont été faites et qu'un fort retard a été pris.

Ainsi que l'a rappelé à l'instant Mme Crnkovic, en Mayenne, la montée en débit passe par la conservation du réseau d'Orange, opérateur historique, en cuivre, auquel des parties numériques sont adjointes. Le propriétaire restant Orange, les bénéfices vont à Orange alors que nous avons organisé un système qui appartient à tous les Sarthois ainsi que ce fut le cas des réseaux électriques.

Si nous n'avions rien fait, non seulement la Sarthe n'aurait pas été couverte, mais, au surplus, nous aurions pris le risque de ne jamais l'être.

Qu'en est-il aujourd'hui de la téléphonie mobile dans notre Département avec Orange et les autres opérateurs ? J'aimerais bien bénéficier de la gratuité de l'installation des pylônes qui incombe en totalité à Orange en matière de téléphonie mobile. On ne va tout de même pas nous demander d'ajouter, à côté du numérique, des réseaux téléphoniques.

Faire des déclarations sur le numérique, un secteur dont l'évolution a nécessité beaucoup de temps et ne pas être capable d'assurer une couverture téléphonique du Département est absolument révoltant !

Il serait bon de rappeler aux opérateurs, qui sont aujourd'hui les seuls capables de couvrir le Département, de le faire. Qu'ils installent gratuitement les pylônes téléphoniques. C'est à leur portée ! Cette solution serait intéressante pour l'ensemble des Sarthois car nous connaissons à ce jour un retard considérable dans ce domaine. C'est un sujet sur lequel j'aimerais entendre nos opérateurs s'exprimer.

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Une grande partie de nos entreprises et 100 % des collèges sarthois sont aujourd'hui connectés contre 20 % en Mayenne. C'était une volonté du Département. Nous nous sommes rendus d'abord dans les territoires les plus reculés, les plus difficiles d'accès. Je ne

suis pas assuré que les opérateurs qui annoncent une couverture totale commencent par ces territoires.

Mme CANTIN. Je témoignerai en tant que Conseillère départementale du canton de Bonnétable avec Thierry Lemonnier et en tant que présidente de la Communauté de communes pour vous rapporter le regard émerveillé des élus qui n'avaient pas imaginé que cela pourrait se faire. Une réunion avait lieu cette semaine avec les services pour évoquer le déploiement.

Je veux vous dire la satisfaction des communes qui ont été raccordées préalablement. Elles étaient extrêmement déficitaires. Les élus sont satisfaits de savoir que cela se fera en 2021-2022, bien évidemment, je l'entends, avec des contributions financières, mais cela fait partie des choix d'aménagement du territoire d'aller plus vite, plus loin. En leur nom, je remercie le Département d'avoir été un acteur si actif et efficace de ce service et de cette technique.

M. BEAUCHEF. Je répondrai à M. Rouillon que la gratuité n'existe pas, notamment chez Orange. Je ne connais pas le détail du contrat mayennais, mais je connais le détail du contrat de l'Orne, signé avec tambours et trompettes la semaine dernière à Alençon où Orange a déclaré qu'il réaliserait le contrat sur fonds propres. S'agit-il d'une délégation de service public, d'une concession du réseau ? Je pense que c'est la même chose dans la Mayenne. Le Département de l'Orne fera ce que fait la Sarthe : il paiera, en l'occurrence 120 M€. Le principe est le même. Le PDG d'Orange se rend dans des Départements pour leur expliquer que l'installation ne leur coûtera rien et se fait sur fonds propres. C'est ainsi que cela s'est passé la semaine dernière à Alençon. Or, dans la réalité, le Conseil départemental de l'Orne, après avoir financé massivement la montée en débit, financera pour moitié un réseau qui ne lui appartiendra pas.

Il faut comprendre la façon dont les choses s'organisent. Orange a bénéficié des contrats de montée en débit puisqu'il a fait de la montée en débit sur son réseau cuivre. Dans quelques années, il remplacera son réseau par son nouveau réseau en tant qu'opérateur Orange cofinancé par des collectivités. Le cas spécifique de l'Orne représente 50 % du réseau d'Orange financé par des fonds publics. Nous sommes, quant à nous, sur un réseau d'initiative publique entièrement financé par les collectivités et appartenant aux collectivités et qui est loué à Orange. C'est l'inversion du rapport de force.

À l'avenir, dans de nombreux Départements – je pense que ce sera le cas de la Mayenne –, c'est Orange qui louera son réseau. Le montage et l'intérêt économique sont différents. Pour finir, une question se posera à l'Orne : à quelle hauteur la Région Normandie participera-t-elle ? En fonction de ce qu'elle offrira, les EPCI de l'Orne seront appelés à cofinancer. Si le modèle est le même, la propriété finale du réseau n'est pas la même. Cela change tout. Le réseau est public. Est-il loué aux opérateurs ou le réseau appartenant aux opérateurs est-il financé par des crédits publics ?

Il se trouve que je me suis rendu au Conseil départemental de l'Orne la semaine dernière et que j'ai lu son contrat. Je n'ai pas lu celui de la Mayenne, mais vraisemblablement, il est identique. Le réseau de l'Orne et celui de la Mayenne ne sont pas d'initiative publique, contrairement à celui de la Sarthe. Je pense que nous avons plutôt intérêt à persévérer dans un réseau d'initiative publique, qui existe.

M. Le PRÉSIDENT. Il s'agit d'un débat de commission. Si chacun pose des questions parce qu'il ignore ce qui a été évoqué au cours des travaux de commission, cela pose problème. Monsieur Rouillon, vous ne disposez pas des mêmes informations que tout le monde. Je vous invite à

participer aux travaux de commission sur le sujet. Vous disposerez ainsi de toutes les informations nécessaires. Sans quoi nous allons allonger le débat. J'appelle votre attention sur ce point, car il nous reste de nombreux rapports à étudier.

M. LORNE. Je ne crois pas que nous ayons eu raison, je suis sûr que nous avons eu raison. Comme l'a très bien démontré M. Beauchef, il y a deux poids deux mesures entre ce que propose Orange et ce que le Département a fait. Je ne reprends pas ses arguments, car il nous faut avancer dans l'étude de nos rapports. Je me limiterai à dire que le délai destiné à couvrir la totalité du territoire est essentiel. Nous avons la certitude que d'ici à 2021 ou 2022, la totalité du territoire sera couverte en commençant par les zones qui aujourd'hui n'ont pas accès à internet si ce n'est à des débits extrêmement faibles. Nous faisons preuve d'une solidarité exceptionnelle puisque nous allons commencer par ceux qui sont les plus défavorisés pour finir par ceux qui le sont moins. Ce seul point me paraît une évidence. Rappelons-nous ce qui s'est passé pour l'ADSL. Si le Département n'avait pas pris la mesure du problème et n'avait pas investi dans cette montée en débit, certains secteurs de la Sarthe attendraient encore l'accès à internet, ce qui est intolérable en ce début du XXI^e siècle.

Je voudrais revenir d'un mot sur vos propos, Monsieur le Président, relatifs à la téléphonie mobile. Moi qui me déplace beaucoup, je suis exaspéré. Je ne peux avoir une conversation au téléphone en voiture avec le dispositif adéquat sans qu'il ne se coupe cinq ou six fois en l'espace de vingt kilomètres. On nous promet le déploiement de la 5G ; nous ne sommes pas en mesure d'avoir dans la Sarthe une conversation téléphonique suivie en 3G. Il faudrait s'interroger. Je ne fais aucune confiance aux opérateurs puisque, encore une fois, aujourd'hui, ils ne sont pas capables de déployer des antennes suffisamment performantes pour téléphoner. Je rappelle que nous sommes au début du XXI^e siècle. J'ai commencé avec Radiocom 2000 dans les années 2000 qui fonctionnait autrement mieux ! Je ressortirais mon vieux téléphone s'il fonctionnait encore !

Des choses doivent être améliorées et ma confiance dans le pouvoir des opérateurs à améliorer notre quotidien est très relative.

M. Le PRÉSIDENT. Nous avons été empêchés de continuer le déploiement des pylônes que nous avons lancé. Le Gouvernement nous l'interdit désormais. Il a décidé de laisser les opérateurs s'en occuper. Devinez qui prépare la liste ? Les opérateurs ! Et devinez à combien ils estiment le nombre de zones blanches dans la Sarthe ? À zéro ! Cela mérite un vrai coup de gueule. Quand les opérateurs s'occuperont-ils d'installer des pylônes pour couvrir le Département ? Il s'agit d'une itinérance dans un Département, pas simplement de couvrir une zone.

M. CHAUDUN. Il y a quelque temps, la décision a été prise de privatiser France Télécom. Nous voyons le résultat !

Le débat qui vient de se dérouler suscite plusieurs réflexions.

Le fond du problème réside dans le fait que l'État a demandé à Orange de déployer la fibre sur une partie d'un territoire, les grandes villes. Au reste du territoire de se débrouiller ! Voilà pour le préalable qui est injuste et anormal ! Il convient de dénoncer cet état de fait. Le sujet de départ est celui-ci : pourquoi les opérateurs historiques déploient-ils dans les grandes villes en laissant le reste des territoires dans la difficulté et se débrouiller seuls ?

S'agissant de la technologie elle-même, je partage l'idée selon laquelle il faut retenir d'emblée la fibre optique et non faire de la montée en débit. La montée en débit coûte beaucoup d'argent et

l'on s'aperçoit *a posteriori* que, faute de débit, elle ne permet pas le développement des usages. Sur le choix technologique, je souscris au choix qui a été retenu par le Département, même si l'on peut discuter des modes de gestion.

Pour sa défense, je vous indique que mon collègue M. Rouillon ne siège pas à la Commission Développement numérique. Il ne pouvait, par conséquent, disposer des informations. On ne peut l'incriminer.

Autre élément de débat, voire de réponse : je crois au réseau public. Laisser le privé investir ce type d'infrastructure ne doit pas faire oublier les questions de gestion. Nous tiendrons sans doute le même débat au sujet des collèges. Lorsque le Département développe une infrastructure et un réseau public, il en a la maîtrise et peut mieux gérer les opérateurs qui louent.

Je vais dans le sens du témoignage de Mme Cantin sur son territoire. Grâce au déploiement réalisé par le syndicat Sarthe numérique, des zones ont été desservies. Je pense à la commune de Surfonds qui n'avait pas le téléphone et qui dispose aujourd'hui d'une antenne. On ne pouvait ni se connecter à internet ni envoyer un mail ! Aujourd'hui, le problème est résolu.

Force est de constater que le retour des habitants est très positif. Je le vois quand nous nous rendons dans les réunions publiques de présentation. Nous avons l'impression d'avoir fait notre travail et d'avoir rendu un service à nos concitoyens. C'était très attendu. La communauté de communes finance et nous sommes fiers de faire quelque chose d'utile. Tel est le rôle des élus. Je ne regrette pas d'avoir toujours soutenu le déploiement de la fibre optique. Monsieur le Président, vous me reprochiez de ne pas être suffisamment positif et de ne pas parler de l'attractivité du Département. Voyez, quand on peut le faire, je le fais ! Vous ne pouvez pas me reprocher le contraire. En revanche, il faut avoir des discours de vérité et ne pas masquer les chiffres. Je clôturerai ainsi mon propos qui donne mon soutien au rapport.

M. Le PRÉSIDENT. Je ne vous reproche rien. Vous appartenez à la minorité, vous avez le droit de vous exprimer. Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord avec vous, mais je ne vous reproche pas de dire que vous n'êtes pas d'accord avec moi. Je m'empêcherai de le faire.

M. LEPROUST. Monsieur Lorne, je me félicite que vous vous rendiez compte – certains diraient un peu tard – qu'un opérateur public qui n'a pas uniquement en tête les bénéfices de fin d'année mais bien la réponse à un service public permettant à chaque habitant du territoire d'être desservi et respecté fait montre d'efficacité !

Je rappelle que la caractéristique de ces dernières années fut de nous expliquer que la privatisation serait une excellente chose, que nous allions payer moins cher et que nous serions bien servis. Or, nous constatons qu'il n'en va pas vraiment ainsi dans la vraie vie ! Cela oblige d'ailleurs souvent les collectivités – c'est le cas de la nôtre, ce dont je me félicite à l'instar de M. Chaudun – à s'engager pour compenser ce désengagement de mastodontes qui ont de l'argent mais qui ne l'utilisent pas là où il le faudrait pour répondre aux attentes des habitants.

M. GRELIER. Parfois, on a bien du mal à s'y retrouver entre le nouveau et l'ancien monde ! Quand je vois que M. Gilles Leproust devient le porte-parole de Mme Labrette-Ménager, quand j'entends le futur candidat à la tête de la liste du parti socialiste aux élections européennes nous faire l'apologie de la privatisation des réseaux de communication, j'avoue que je m'y perds un peu, j'ai un peu de mal à suivre !

Je voudrais simplement dire à M. Rouillon que le travail d'un élu est de prendre des décisions. Quand on prend des décisions, on prend des risques, quand on prend des risques, on manifeste du courage et on ne réécrit pas l'histoire cinq ans après.

Mme CRNKOVIC, rapporteur. Je remercie les intervenants qui ont bien voulu parler en bien de notre action. Nos services font le maximum. Je les en remercie.

Monsieur Rouillon, s'agissant du déploiement, en général, la montée en débit dans les Départements voisins des Pays de Loire coûte entre 20 et 30 M€ que nous n'aurons pas à investir puisque nous investissons directement dans la fibre.

Je conforte le propos de M. Beauchef. Nous restons propriétaires de nos réseaux. C'est dire que nous pourrions les louer et si nous les louons ce sera de l'argent que nous percevrons qui ira à d'autres usages, tels que la télémédecine. Il existe d'autres exemples d'usages que nous devons mettre en place dans les années à venir. C'est pourquoi nous avons choisi la fibre pour vivre avec notre temps. La location des réseaux qui nous appartiennent devrait le permettre.

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur Rouillon, vous pouvez participer aux travaux de la commission, comme tous nos collègues qui le souhaitent. Mme Crnkovic vous invite !

Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 7. *(Adopté à l'unanimité).*

Je vous propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 12 heures 40.

La séance est reprise à 14 heures 20 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Patrick Desmazières.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est reprise.

MODERNISER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE

(Rapport n° 8)

Mme CRNCOVIK, rapporteur. Au titre de l'action 1 "Poursuivre notre programme d'effacement des réseaux électriques", les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 166 000 € en dépenses d'investissement, 501 823 € en recettes d'investissement, 21 881 € en recettes de fonctionnement.

Le délai nécessaire à la réalisation de la mise en souterrain du réseau électrique et du réseau téléphonique de manière coordonnée peut engendrer un peu retard sur le déploiement du réseau fibre optique.

Il vous est proposé à la décision modificative n° 1 d'abonder l'autorisation de programme "Effacement" de 580 000 € et d'ajuster les dépenses d'investissement de 166 000 € pour permettre le lancement d'opérations d'effacement des réseaux rendus nécessaires pour le déploiement de la FFTH.

Ces investissements complémentaires sont rendus possibles grâce à la revalorisation après calcul avec Enedis de la recette d'investissement R2 de 423 823 €. Les services de M. Devisse ont recalculé la redevance ; c'est ainsi que nous pouvons récupérer cette somme auprès de Enedis.

Il vous est également proposé d'ajuster les recettes d'investissement de 78 000 € qui correspondent aux recettes communales et de TVA liées aux effacements complémentaires pour permettre le déploiement FFTH.

Les redevances d'occupation du domaine public Orange et Enedis sont réajustées au montant réellement perçu suite au calcul avec les nouveaux index, soit 21 881 € en recettes de fonctionnement.

J'en viens à l'action 2 "Garantir la qualité du réseau de distribution d'électricité dans la Sarthe". À l'instar de l'action d'effacement des réseaux, afin de faciliter le déploiement du réseau fibre optique en accélérant la réalisation de certaines opérations, il vous est proposé d'abonder l'autorisation de programme "Résorption" de 120 000 € et d'ajuster les dépenses d'investissement de 34 000 € pour permettre le lancement d'opérations d'effacement des réseaux "fils nus" de faible section rendus nécessaires pour le déploiement de la FTTH.

De plus, il vous est proposé d'ajuster les recettes d'investissement de - 700 000 € en raison, d'une part, des retards dans la mise en service des opérations par Enedis, qui empêchent de percevoir, dès 2018, les recettes FACE associées ; d'autre part, du niveau faible du portefeuille d'opérations de renforcement des réseaux qui ne permet pas de mobiliser dès 2018 la totalité du financement FACE.

Enfin, il vous est proposé d'intégrer une recette de TVA supplémentaire de 6 000 € liée au programme complémentaire relatif au déploiement de la FTTH.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 8. *(Adopté à l'unanimité).*

La parole est à M. Vallienne, Président et rapporteur de la Commission Réussite éducative et Citoyenneté.

**DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS
DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS**

(Rapport n° 9)

M. VALLIENNE, rapporteur. Mardi matin, j'étais dans le Dortoir des Moines où se tenait une vente de bois prestigieux de l'ONF. En l'espace de deux heures, cette vente a rapporté à l'ONF 10,8 M€ alors que l'estimation se montait à 9 M€. Sur mon territoire, un beau chêne de la futaie des Clos s'est vendu 1 670 € le mètre cube. Il y avait 27 mètres cubes. C'est un record en forêt de Bercé. Voilà pour l'anecdote ! Ce n'est pas l'essentiel, mais je ne pouvais m'empêcher de vous en faire part !

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 50 000 € en dépenses d'investissement, soit une variation de 0,2 % par rapport au budget voté.

L'enveloppe de 260 000 €, inscrite au BP 2018 au titre des acquisitions de mobilier pour les collèges publics, est à ce jour totalement consommée en raison notamment des opérations lourdes comme celles du collège Bercé à Montval-sur-Loir et du collège Anjou à Sablé-sur-Sarthe et surtout en raison du renouvellement du matériel EPS détruit lors de l'incendie du gymnase du collège du Vieux Combiar au Mans, les experts ayant estimé les dégâts à 41 232 €. Il s'agit d'une estimation d'expertise, j'ignore si l'assurance paiera un tel montant.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. Nous n'émettons pas d'avis contre le rapport.

Je me fais le relais de ma collègue Mme Hamoudou-Boiroux qui m'a demandé de vous transmettre ses doléances concernant la distribution des dictionnaires et des chèques Collèges. Elle n'a pas été conviée à la distribution, ce qui est regrettable.

M. VALLIENNE, rapporteur. Il est absolument anormal qu'un membre du conseil d'administration ne soit pas convié à la distribution des dictionnaires et des chèques Collège. J'en suis désolé. Il y a sans doute eu un loupé, ce que je regrette. Nous allons nous renseigner sur ce qui s'est passé.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 9. *(Adopté à l'unanimité).*

**CONTRAT DE PARTENARIAT (CP)
POUR LA RECONSTRUCTION
DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE COULAINES,
DE MAROC-HUCHEPIE AU MANS ET DE NOYEN-SUR-SARTHE**

(Rapport n° 10)

M. VALLIENNE, rapporteur. Le contrat de partenariat avec Bouygues concerne les collèges d'Arnage, de Coulaines, de Maroc-Huchepie au Mans et de Noyen-sur-Sarthe. Nous avons démoli 20 700 mètres carrés et reconstruisons 26 800 mètres carrés. Les opérations sont en cours. Il en sera ainsi pendant vingt ans, jusqu'en 2039. J'aurai l'occasion de vous présenter le bilan concernant les PPP.

Le rapport vous informe des procédures administratives engagées en 2017, à savoir l'ensemble des permis de construire, les autorisations de la DDT 72 émises suite à l'envoi des dossiers Loi sur l'eau et le descriptif des différentes phases de travaux. Aucun recours n'a été notifié sur l'exercice 2017.

Je rappelle que ce rapport concerne la partie 2017 c'est-à-dire l'ensemble des opérations passées avant le 31 décembre. Vous avez signé, Monsieur le Président, le 22 décembre 2016, le contrat de partenariat. Les architectes ont donc commencé à travailler. Mais les travaux n'ont débuté qu'en juillet-août 2017.

Au 31 décembre 2017, on constate que la société Maine Collèges a confié, comme prévu, 51 % des investissements du contrat aux PME locales. Au cours de l'année 2017, quasiment 9 000 heures de travail ont été réalisées dans le cadre de l'insertion. C'est important. En effet, Bouygues s'est engagé à hauteur de 30 000 heures. À la fin de l'année 2017, nous nous situons au quart du temps de travail. Atteindre 9 000 heures au cours du premier semestre porterait le nombre total d'heures à 30 000. Peut-être ne sera-t-il pas atteint, mais, pour l'heure, les engagements du contrat sont en voie d'être respectés.

Ces mesures s'éteindront une fois les travaux réalisés pour laisser place à la partie relative à la maintenance qui s'exercera à partir de 2020.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. Monsieur le Président, nous n'allons pas relancer le débat sur les PPE. En 2039, nous serons, pour certains d'entre nous, devenus des pépés ! (*Rires*).—Nous voudrions toutefois vous faire part de quelques observations qui nous paraissent importantes. Vous connaissez notre point de vue sur le mode de financement de reconstruction des collèges. Nous ne contestons pas le besoin de rénovation et de restructuration de ces collèges mais leur mode de financement.

Je souhaiterais obtenir quelques éléments de réponse sur le montant global de l'enveloppe qui est évalué à 125 M€ pour quatre collèges, soit 31,5 M€ par collège. Quel aurait été le coût d'un collège que nous aurions porté nous-mêmes au regard d'un critère assez précis, celui de la surface ?

Les panneaux du collège de Connerré affichant les chiffres au moment de la démolition-reconstruction faisaient référence à 18 M€ pour une capacité d'accueil de 750 élèves. J'aurais voulu avoir des explications sur les montants à hauteur de 31 M€ quand on sait qu'un collège de

très grosse capacité peut être construit pour 18 M€. Sans doute des éléments peuvent-ils l'expliquer, dans la mesure où les collèges construits ne sont pas de même capacité ; il n'en reste pas moins une différence de 13 M€.

Ma seconde remarque concerne la mission d'assistance à personne publique au titre de laquelle nous avons dépensé 650 124 € TTC afin de faire face à divers aspects juridiques de la mission d'accompagnement. La somme de 650 124 € équivaut au financement de dix bons cadres projeteurs ingénieurs pendant une année entière.

Notre groupe votera contre ce rapport, dans la ligne des positions qu'il a toujours défendues contre ce mode de financement et en raison de son impact sur les générations futures.

M. VALLIENNE, rapporteur. Monsieur Chaudun, vous avez raison, un collège coûte 18 M€, qu'il soit payé par le Département comme à Connerré ou par la procédure des PPP. La différence, que vous mettez en avant, tient dans le coût des 20 ans de maintenance car Bouygues doit nous rendre un collège en bon état en 2039. Pendant vingt ans, il doit assurer la maintenance que nous exerçons pour notre part actuellement sur l'ensemble des collèges. Le différentiel est là.

Voyez les sommes que nous inscrivons chaque année au titre des collèges. Les collèges coûtent cher. Ce n'est pas une critique. Ces sommes sont destinées aux collèges afin qu'ils assurent un bon accueil à l'ensemble des élèves.

Une Conseillère départementale (hors micro). Cent cinquante mille euros de maintenance par an ?

M. VALLIENNE, rapporteur. Oui, voyez ce que coûte la maintenance de vos collèges. Dans le cadre des PPP, à la maintenance des bâtiments, s'ajoute le renouvellement du matériel.

Le montant de 18 M€ d'un collège à maîtrise d'ouvrage publique ne comprend pas le changement de l'ensemble du mobilier et du matériel de cuisine alors que tout est neuf dans un collège réalisé dans le cadre d'un PPP : les collèges sont équipés de tables, de chaises et de matériels de cuisine neufs. Il convient de comparer ce qui est comparable. Aujourd'hui, les collèges construits dans le cadre des PPP ne coûtent pas plus cher que les collèges relevant de la loi MOP.

M. Le PRÉSIDENT. Comme certains d'entre vous, notamment les Conseillers issus de la minorité départementale, j'ai eu l'occasion de visiter des collèges construits en PPP. Nous étions tous ébahis devant le résultat des travaux qui ont été réalisés dans des délais extrêmement contraints. Il convient de faire entrer cet élément en ligne de compte. Les bâtiments sont construits en l'espace de quelques années en site occupé.

Vous dites, Monsieur Chaudun, que l'on pourrait recruter dix personnes pendant un an, le problème c'est que nous recrutons pour quarante-deux ans ! Une fois nos collèges construits, nous ne pouvons nous en séparer. L'opération est réalisée une fois pour toutes. L'ensemble de l'ingénierie a été porté par l'entreprise. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons été amenés à réaliser le reste des restructurations-reconstructions des collèges en maîtrise d'ouvrage publique. Je note d'ailleurs que nous avons souvent plus de difficultés dans le temps et dans l'espace pour des raisons diverses liées aux appels d'offres, au suivi de chantier et à la défection d'entreprises. L'entreprise qui a souscrit à ce marché est tenue de répondre à la commande sous peine de pénalités extrêmement élevées. J'ai été heureux de constater très objectivement que vos collègues qui ont visité le collège d'Arnage ont félicité les équipes de Bouygues Construction. Nous

sommes tous d'accord sur ce point.

Je comprends votre question relative à l'implication financière, mais nous aussi effectuons des travaux dans nos collèges. Imaginez ce que nous réalisons pendant vingt ans ! Nous ne faisons pas tout en une seule fois alors que, dans le cadre des PPP, l'opération est intégrale : un collège est livré neuf de la première pierre à la petite cuillère. Le Département n'aurait pas été en mesure d'assurer cela pour les quatre collèges dont la construction est, aujourd'hui, bien avancée. Certains seront livrés au cours de l'année 2019, d'autres à la rentrée 2019. Cette entreprise apporte toute satisfaction, elle a réalisé un excellent travail.

Encore une fois, nous pouvons être fiers de la qualité et de l'efficacité des entreprises présentes sur notre territoire. Elles ont tenu leurs engagements et recouru à des entreprises locales. Ce matin, j'ai indiqué dans mon propos liminaire la réalité de l'investissement. Je vous ai fait part du montant des investissements réalisés par la collectivité lorsqu'elle est maître d'ouvrage ; il faut aussi y ajouter cet investissement qui profite aux entreprises sarthoises. Ce sont des éléments dont il faut prendre conscience. Ce serait un mauvais procès de dire qu'une entreprise privée ne pense qu'aux bénéfices. Toutes les entreprises, qu'elles relèvent de la maîtrise d'ouvrage public ou des PPP, ont un intérêt économique, sans quoi il n'y aurait pas d'entreprises. Néanmoins, elles le font dans un cadre très contraint, précis, négocié. Le Département ne regrette pas ce choix après avoir vu les réalisations.

Je mets aux voix le rapport n° 10. *(Adopté, 10 Conseillers départementaux ayant voté contre).*

La parole est à M. Beauchef, Président et rapporteur de la Commission Infrastructures routières.

**INVESTIR DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL
POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS**

(Rapport n° 11)

M. BEAUCHEF, rapporteur. Le Département s'est fixé pour objectif de moderniser, entretenir et exploiter les réseaux et d'agir pour la sécurité routière.

La balance totale des éléments de la décision modificative n° 1 fait apparaître des économies de fonctionnement, des dépenses en moins et des recettes en plus. Vous aurez noté à la lecture du rapport un décalage de certains travaux engagés.

Au titre de la modernisation des réseaux, il vous est proposé de réduire les crédits de paiement. Nous attendons des études supplémentaires pour le PN de Rouessé-Vassé. Nous attendons également une décision de l'État pour le plan d'investissement autoroutier permettant le lancement des travaux du diffuseur de Connerré. En Commission permanente, l'autorisation donnée au Président de signer la convention sera votée, ce qui nous permettra d'avancer. Par ailleurs, des estimations ont été faites, qui n'ont pas été atteintes. Je pense au rond-point de La Flèche en particulier.

Les crédits de paiement prévus pour l'aide à la voirie communale 2014 et 2018 doivent être réduits respectivement de 50 000 € et de 200 000 € en raison du décalage de réalisation de certaines opérations dans la mesure où il arrive que des communes ne font pas les travaux dans l'année où elles ont fait la demande de subvention.

Au titre de l'axe 2, "Entretien et exploiter les réseaux", il vous est rappelé le montant de l'autorisation de programme et les fonds qui ont été versés en faveur des routes départementales suite aux inondations.

Notons le calage un peu plus long que prévu avec les services de l'État pour indemniser les collectivités inondées. Nous serons en capacité de le faire dès que la décision aura été prise. La réunion avec les services de l'État a eu lieu.

Au titre de la troisième action "Agir pour la sécurité routière", le programme est décalé, il ne s'agit pas d'annulations. Comme chaque année le programme reste à hauteur de 1,5 M€. Les travaux de La Hutte suivent leur cours. Le prochain gros chantier programmé aura lieu dans le sud, à Pontvallain car nous alternons les travaux dans le nord et dans le sud.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. Nous voterons le rapport. Nous nous réjouissons de la subvention de la Région en faveur de l'échangeur de Connerré-Beillé-La Chapelle. Le signal du début des travaux est donné. J'émet le souhait que les élus locaux de La Ferté-Bernard, Mme Leroux et M. Grelier, avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter, continuent de soutenir localement le projet. Les Communautés de communes sont amenées à financer pour une petite partie le projet de desserte. Si nous votons

favorablement au sein de l'Assemblée départementale, je souhaite que les élus votent la même chose au sein des Communautés de communes pour soutenir ce projet, car j'ai eu le sentiment de quelques tergiversations relatives au financement. La Communauté de communes du Gesnois-Bélurien assumera la délibération qu'elle a prise par le passé.

M. BEAUCHEF, rapporteur. Ce sont leurs histoires ! (*Rires*). Cela ne concerne pas l'investissement ni les décisions prises par le Département. Le Département a fait ce qu'il fallait afin que les EPCI s'accordent. Il est d'autres enceintes pour convenir de ce que pourront faire ensemble les Communautés de communes.

M. Le PRÉSIDENT. Le défrichement de la parcelle qui concerne le diffuseur est en cours. C'est le signal que nous attendions.

Monsieur Chaudun, je compte sur les participations qui ont été inscrites. J'espère que toutes les Communautés de communes, comme la vôtre, participeront. Je suis à disposition pour rencontrer leurs représentants le cas échéant. Des engagements ont été pris, qui, je l'espère, seront tenus. Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir, mais peut-être convient-il toutefois d'obtenir des précisions.

Je mets aux voix le rapport n° 11. (*Adopté à l'unanimité*).

La parole est à M. Bousard, Président et rapporteur de la Commission Aménagement du territoire, Agriculture et Développement durable.

CONTRIBUER AU MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

(Rapport n° 12)

M. BOUSSARD, rapporteur. La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique » sont de 40 000 € en dépenses d'investissement. Deux actions sont concernées.

Au titre de l'action "Promouvoir et soutenir notre agriculture et ses filières d'excellence et de labels", les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 20 000 € en dépenses d'investissement, qui correspond à un axe fort de soutien au bocage et aux plantations de haies dans les exploitations agricoles. Après trois ans, 96 km de haies ont été replantées dans le Département de la Sarthe grâce au cofinancement.

Au titre de l'action "Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations", les ajustements proposés sont de 20 000 € en dépenses d'investissement pour répondre aux engagements pris les années précédentes en matière d'accompagnement au plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Il s'agit de modernisation.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 12. *(Adopté à l'unanimité).*

ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

(Rapport n° 13)

M. BOUSSARD, rapporteur. La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Accompagner les communes et les intercommunalités porte sur l'action 2 « Soutenir financièrement les collectivités locales dans leurs projets ». Elle se traduit par moins 158 320 € en dépenses d'investissement.

Sont concernés :

. Le secteur de l'artisanat et du commerce. Les crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme sont décalés de 2018 sur 2019.

. Les conventions avec les territoires. Certains dossiers votés ne seront pas finalisés d'ici la fin de l'année. Il est donc proposé de décaler les crédits de paiement 2018 sur 2019 à hauteur de 158 320 €.

. Le Fonds départemental d'aménagements urbains. À cet égard, il est proposé d'ajuster de moins 40 000 € les crédits de paiement 2018, afin de tenir compte des dossiers qui ne pourront être concrétisés d'ici la fin de l'année et qui seront reportés sur 2019.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 13. *(Adopté à l'unanimité)*.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET VALORISER NOS COURS D'EAU

(Rapport n° 14)

M. BOUSSARD, rapporteur. La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau » se décline, après décision modificative n° 1, de la manière suivante : -327 530 € en dépenses d'investissement, soit -24,4 % du budget voté ; -5 000 € en dépenses de fonctionnement, soit -1,1 % du budget voté ; +18 416 € en recettes d'investissement, soit +132,0 % du budget voté ; +20 392 € en recettes de fonctionnement, soit +4,7 % du budget voté.

Au titre de l'action 1 "Favoriser un accès à une eau de qualité", les ajustements proposés sont de -100 000 € en dépenses d'investissement compte tenu des retards pris, pour partie, par la restructuration territoriale.

Au titre de l'action 2 "Contribuer à l'entretien et à la gestion maîtrisée des cours d'eau", les dossiers des syndicats d'eau seront parfois décalés. Les crédits sont réduits de 100 000 € au titre de 2018.

S'agissant de la réfection des barrages non programmée, les diagnostics subaquatiques et réguliers des ouvrages de la Sarthe ne permettent pas d'envisager des travaux non programmés d'ici la fin de l'exercice. Dès lors, il convient de désinscrire 137 479 € de crédits de paiement 2018 pour les repositionner en 2019.

Pour les travaux des passes à poissons, les négociations engagées avec un opérateur économique avancent favorablement. Cette convention prévoit, au bénéfice de cet opérateur, un délai d'études de deux ans maximum. Dans l'attente du résultat de ces études, il convient de désinscrire 46 471 € en crédits de paiement 2018 et de clore le marché de maîtrise d'œuvre pour la création des passes à poissons, car nous serions hors délai. Si l'étude le démontre et se concrétise, les travaux seront réalisés au moment où l'opérateur lancera son opération.

Par ailleurs, les dépenses de maîtrise d'œuvre déjà engagées et liées à cette opération bénéficient d'aides financières. Il convient donc d'augmenter les recettes d'investissement à la hauteur des dépenses engagées, soit un montant de 5 435 € au titre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de 2 173 € au titre de la Région des Pays de la Loire.

Au titre des contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, il convient d'ajuster les recettes de fonctionnement à hauteur des montants de subvention versés par l'Agence de l'Eau, soit 1 715 € pour la Sarthe aval et 3 118 € pour le Loir, ainsi que 15 559 € de la Région des Pays de la Loire pour les travaux engagés sur le Loir.

Les travaux de restauration des annexes hydrauliques sur le Loir et la Sarthe aval ont bénéficié d'aides financières de la Région. Il convient d'ajuster les recettes d'investissement pour un montant de +10 211 € pour la Sarthe aval et de 598 € pour le Loir.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 14. *(Adopté à l'unanimité).*

**RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE
DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
POUR LES ANNÉES 2016 et 2017**

(Rapport n° 15)

M. BOUSSARD, rapporteur. L'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales pose l'obligation de présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable dès lors que la collectivité compte plus de 50 000 habitants.

Au-delà de cette obligation légale, ce rapport permet de mettre en avant les 63 actions qui sont répertoriées dans le rapport au titre de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources, de l'épanouissement de tous les êtres humains, de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre générations, et des dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation durables.

Parmi les actions ou les résultats remarquables enregistrés, il est à noter la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère qui correspondent au thème du rapport n° 15 "Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique".

En 2016, les restaurations des collèges utilisaient plus de 40 % de produits locaux et 49 % en 2017, alors qu'il n'était que de 8 % en 2012. À ce jour, nous avons dépassé les 50 %. L'objectif de 70 % pour 2021 sera atteint.

Dans le cadre de la politique agricole, afin de contribuer à une agriculture dynamique et créatrice de valeur, notre Département a accueilli 75 stagiaires en 2016, 84 en 2017, soit une stabilisation des demandes d'installation et donc de notre accompagnement pour leurs stages de préparation, qui sont importants pour la réussite mais aussi pour maintenir le niveau des installations par de jeunes agriculteurs qui, par leurs activités, contribuent au piégeage du carbone.

Au titre de la préservation de la biodiversité et de la valorisation des espaces naturels, nous valorisons la ressource en eau et les cours d'eau. Le niveau des nappes souterraines semble s'améliorer. Nous enregistrons une hausse importante des nappes phréatiques recensées « en bon état » : elles s'élevaient à 77 % en juillet 2018 contre 23 % en 2017. Si nous évaluons aujourd'hui nos ressources, nous serions en dessous de 77 %, on se rapprocherait du seuil de 2017. Nous espérons qu'une plus forte pluviométrie aux mois d'octobre, novembre et décembre permettra de faire remonter le niveau des nappes souterraines.

Dans le cadre de notre politique de préservation de la biodiversité et de valorisation des espaces naturels, les actions d'animation organisées sur les espaces naturels sensibles du Département portent leurs fruits et touchent un public de plus en plus important. En effet, le nombre de participants aux actions organisées sur les sites ENS ou sur le thème de la nature est en progression constante, avec une accélération en 2017 : 1 408 participants en 2015, 1 478 en 2016 et 2 156 en 2017.

Sur le thème 5 « Épanouissement de tous les êtres humains », notons que le festival de l'Épau remporte un vif succès et contribue, chaque année, à faire rayonner la Sarthe grâce à la culture,

en permettant aux collégiens d'être sensibilisés aux différentes formes d'expressions artistiques. Après une chute en 2015 par rapport aux années précédentes, le nombre de spectateurs remonte en 2016 et 2017.

Au thème 2 « Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens sarthois », le Département a lancé un programme de rénovation de son parc de collèges, ainsi que ce fut présenté précédemment. Un collège a été rénové en 2016, huit en 2017. Nous ne revenons pas sur ceux qui sont en cours de rénovation.

En matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre générations, notons que la notion de solidarité est importante à la fois sur le plan humain et des territoires.

L'association publique locale, l'Atesart, est en constante évolution et propose un nouveau contrat. Elle comptait 168 actionnaires en 2016, 174 en 2017. À ce jour, avec les nouvelles propositions, nous approchons les 200 actionnaires, voire nous les dépassons depuis quelques jours.

Le Département, chef de file de la solidarité territoriale, propose des prestations d'ingénierie aux différentes collectivités.

S'agissant du nombre de logements sociaux financés, 237 logements sociaux sont financés, 623 logements sociaux et 405 logements privés ont été réhabilités, soit une hausse respective de 130 %, 62 % et 32 %, par rapport à 2016.

Au titre de la facilitation de l'accès au logement, le partenariat entre le Département de la Sarthe et le Point Info Énergie (PIE) est concluant. Le nombre de contacts traités par le PIE est passé de 1 081 en 2016 à 1 167 en 2017, soit une évolution constante depuis la création du Point Info Énergie.

Nous avons largement évoqué ce matin le maintien de la présence médicale dans la Sarthe. La campagne entreprise par la collectivité porte ses fruits. Après une légère baisse en 2016, nous assistons à une hausse nettement amorcée en 2017. Elle se précise et se confirme cette année 2018. Poursuivons sur cette voie. Merci à tous ceux qui y contribuent.

En matière de handicap et d'autonomie des personnes âgées et handicapées, le montant des CESU attribué annuellement croît d'année en année : 95 000 € en 2016, 107 000 € en 2017. Des actions de communication sont mises en place : ainsi, depuis le début du partenariat avec le FIPHFP, des communications spécifiques sur le thème de l'emploi des travailleurs handicapés sont organisées chaque année, notamment au cours de la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés.

Concernant les dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation durables, nous constatons le succès de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Ainsi, la proportion de marchés dématérialisés a atteint 91 % en 2017. L'évolution a été quasiment de 100 % cette année 2018.

Enfin, une économie circulaire du papier recyclé a été mise en place avec l'entreprise d'insertion Echotri. Cette dernière est, par ailleurs, chargée de la collecte des papiers usés.

Tels sont rapidement brossés les cinq axes du rapport sur les actions en matière de développement durable pour 2016 et 2017.

M. Le PRÉSIDENT. Les actions sont nombreuses et importantes.

Le débat est ouvert.

Mme LABRETTE-MÉNAGER. Je remercie l'ensemble de mes collègues du Département qui ont soutenu le logement social dans la Sarthe. Nous sommes l'un des seuls Départements des Pays de la Loire, voire l'un des seuls Départements en France, à continuer à soutenir le logement, la production de logements, la réhabilitation et la modernisation de nos bâtis qui, pour certains, sont vieillissants.

Malheureusement, je pense que nous ne retrouverons ni en 2018 ni en 2019 les très bons chiffres de 2017. Lorsque nous engageons une programmation, elle intervient deux ans plus tard. Le projet de loi de finances de 2018 nous a amputés d'une trésorerie importante, soit moins 6 M€ pour Sarthe Habitat. Je ne dispose pas encore des chiffres exacts s'agissant des Pays de la Loire, mais la voilure sera réduite. La plupart des bailleurs sociaux réduisent la voilure d'une façon importante, d'environ 30 à 40 %. L'impact interviendra en 2019 et en 2020. Déjà, les entreprises de bâtiment commencent à exprimer quelques craintes. J'ai rencontré les représentants de la Fédération française du bâtiment au niveau de la région il y a peu. Les représentants de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment sont également venus nous voir. Lorsque nous réhabilitons ou que nous réalisons de petites opérations, les petites entreprises locales assurent 90 % des chantiers.

La perte de trésorerie est liée à la baisse des APL : 5 € de moins pour les locataires mais entre 50 et 60 € par mois par logement APLisé pour les bailleurs et une perte de 6 M€ pour Sarthe Habitat. Soit entre 25 et 30 M€ d'investissement que nous ne lancerons pas en 2018. Il en ira à peu près de même en 2019 et 2020. Au surplus, les fonctionnaires de Bercy ont commis une erreur en calculant sur dix mois au lieu de douze ! Ce sont d'excellents technocrates mais pas de très bons comptables !

Je remercie encore une fois le Département pour son aide qui est très importante. Un million d'euros investis dans le logement social représente onze emplois. Vous pouvez prendre la mesure de ce que cela représente lorsque nous investissons 50 M€. Nous ferons le point l'année prochaine !

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je souscris entièrement aux propos de Mme Labrette-Ménager sur cette question du logement social. Je reviens à l'instant du canton Le Mans 6 où étaient inaugurés les nouveaux bâtiments construits pour remplacer ceux qui ont été détruits lors d'un sinistre incendie il y a quelques années.

J'ai discuté avec les chefs d'entreprise présents qui manifestent une réelle inquiétude quant à l'impact qu'auront les décisions gouvernementales en matière de logement, notamment pour le logement social. Le chef d'entreprise avec lequel j'ai discuté a passé un très gros contrat avec Le Mans Métropole Habitat. Il sent bien que les vannes sont coupées, les commandes ont baissé et son entreprise doit se contenter du minimum dans le secteur de la rénovation comme de l'habitat neuf. Je pense au dispositif Pinel qui, en disparaissant, tue les métiers du bâtiment. Les inquiétudes sont donc fortes. Je voulais relayer le propos de Mme Labrette-Ménager.

J'interroge enfin sous forme de boutade : est-ce pour des raisons d'économie d'énergie que nous sommes plongés dans la pénombre depuis ce matin ?

M. Le PRÉSIDENT. Nous faisons des économies.

M. BOUSSARD, rapporteur. Merci des propos tenus sur l'action départementale. Nous nous y associons.

Au cours de la réunion de commission, des questions ont été posées. Je voudrais à cet égard apporter quelques précisions.

S'agissant de l'utilisation des chèques Collèges, dont il a été question ce matin, en 2014, 60 % étaient consacrés à la culture ; 12 % en moyenne au sport. L'utilisation des derniers 20 % n'est pas renseignée.

En 2016-2017, nous participons à 80 % des opérations culturelles, ce qui démontre bien les orientations dans le domaine culturel, ainsi que l'affiche le rapport.

Il est également fait référence dans le rapport à l'approvisionnement local, soit 4 % en bio en 2017, à 8 % en 2018, sans oublier l'ensemble des labels qui représentent près de 10 % en juin 2018.

Telles sont les précisions qui m'avaient été demandées et que je me permets de vous transmettre aujourd'hui.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie.

S'agissant d'une communication, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur.

Commission Attractivité du Département :
Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

**FAIRE RAYONNER LA SARTHE GRÂCE À LA CULTURE, AU SPORT ET A L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

(Rapport n° 16)

Mme RIVRON, rapporteur. Un vœu a été proposé en rapport avec le thème de la commission.

M. Le PRÉSIDENT. Nous l'examinerons à la fin de la présentation du rapport.

Mme RIVRON, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de :

- . -35 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'exposition Bandes dessinées *Blake et Mortimer*.
- . -153 480 € en dépenses d'investissement pour le remplacement du parquet et du panneau de basket du MSB, à parité avec la ville du Mans aux termes de la convention qui les lie.
- . +24 000 € au titre de la restitution du solde de l'AP de l'École des géomètres et topographes et un report de rénovation du bâtiment Isman en raison d'un retard de travaux à hauteur de 211 480 €. Par ailleurs, la Région nous rembourse 24 000 €.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 16. (*Adopté à l'unanimité*).

PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE ET SES ATOUTS TOURISTIQUES

(Rapport n° 17)

Mme RIVRON, rapporteur. Les opérations sur le ponton flottant installé à Malicorne sont achevées. Il convient de désinscrire 652 € en dépenses d'investissement.

Les prestations de désherbage manuel engagées depuis plusieurs années et confiées à une entreprise d'insertion montrent leur efficacité. En effet, les perrés d'ouvrages, fortement colonisés par des végétations ligneuses, sont moins infestés. Il vous est proposé de désinscrire 27 636 € en dépenses de fonctionnement.

Au titre de la valorisation du patrimoine départemental, les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de :

65 000 € en dépenses de fonctionnement : 30 000 € suite à un départ opéré sous forme de rupture conventionnelle au sein du Centre culturel de la Sarthe et 35 000 € pour engager l'exposition BD *Blake et Mortimer*.

3 767 € représentent une participation de la DRAC pour l'étude archéologique préalable au transfert du gisant de la Reine Bérandère.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant s'exprimer, je vous laisse la parole, Madame la Présidente, pour nous faire part de plusieurs informations.

Mme RIVRON, rapporteur. Ainsi que je l'ai fait dans le cadre des travaux de la commission, je voudrais vous faire part des travaux de l'Abbaye royale de l'Épau où nous siégeons.

Une étude a été réalisée sur les possibilités d'aménagement du site intra-muros. À cet égard, sont concernés le verger, les bois, les douves, les prairies et les espaces extérieurs.

Une étude archéologique est réalisée sur le gisant de la Reine Bérandère auquel le Père Niaussat a voulu rendre sa place. Je voudrais rendre hommage au Père Michel Niaussat qui est décédé. Il nous a toujours accompagnés dans la mise en valeur de notre belle abbaye. Il lui a surtout donné, suite aux études qu'il a effectuées, son titre de noblesse en la faisant Abbaye royale de l'Épau. Il faut savoir que son livre en est à sa troisième réédition. Son travail intéresse les Sarthois et les visiteurs.

Les études réalisées sur le gisant sont des études conservatoires de diagnostic de l'état du gisant. Là où il est placé, il est, à terme, en danger, car il est à tous vents et n'est pas protégé. Au mois d'octobre, nous espérons ouvrir une phase de concertation avec l'État et la DRAC car nous avons découvert que l'État était propriétaire du gisant. Des conventions devront donc être rédigées pour qu'il soit mis à disposition. L'État ne récupérera pas la reine, mais nous allons passer des conventions avec la DRAC.

En décembre 2018, il sera procédé à la consolidation du plan de financement en lien avec une opération de mécénat. Les travaux réalisés et hors scénographie s'élèvent à 65 000 €. Nous chercherons des financements conjoints.

Une étude porte également sur l'historique des déplacements du gisant.

Entre décembre 2018 et janvier 2019, une phase de consultation aura lieu, suivie par une reconstitution du socle des travaux de scénographie en février-mai 2019. Bien que ce ne soit pas simple, entre le mois de mai et le début juin – une période dense sur le plan des manifestations –, nous espérons pouvoir installer la reine Bérandère dans l'Abbatiale, sachant que nous fêterons les 60 ans de l'achat par le Département de l'Abbaye de l'Épau réalisé à l'époque de M. François de Nicolaÿ. J'aime à rappeler qu'il nous a sauvés. Le Conseil départemental a racheté la totalité de l'abbaye, sinon nous aurions acheté le siège du Crédit Agricole du côté du Logis. Défendre le patrimoine passe aussi par la connaissance des lieux.

Je suis contente qu'il lui ait été rendu hommage et qu'une salle porte son nom dans cette abbaye.

Le cadran solaire de la Groierie a été sauvé par M. Le Mèner. Il était en vente avec le château du même nom. Dans la mesure où il s'agissait d'une propriété du Département, le cadran a été placé dans un premier temps au Château du Grand-Lucé qui, lui-même, a été vendu. Roland du Luart a installé le cadran provisoirement à l'Abbaye royale de l'Épau. Les propriétaires de la Groierie ont réaménagé le château en un hôtel quatre étoiles. Ils demandent que le cadran retrouve sa place.

En octobre 2018, après la définition d'un cahier des charges, nous sélectionnerons des restaurateurs. Le cadran a déjà été restauré ; malheureusement, la restauration n'était pas de bonne qualité. En février 2019, le rapport sera restitué et en mars-avril 2019, il y aura l'intervention préventive. Nous espérons opérer le retour du cadran solaire sur ses terres en juillet 2019, pour le rayonnement du château et du tourisme au Pays du Mans. L'enjeu est d'importance.

Autre enjeu, la valorisation des décors peints de l'Abbaye de l'Épau dans le dortoir des moines, le logis et la sacristie qui connaissent malheureusement des dégradations dues au temps. Nous voulons procéder à des sondages, localiser d'éventuels vestiges, réaliser un rapport documentaire et préserver ces décors peints qui sont de grande valeur. Nous essayerons d'offrir une meilleure lecture pour le visiteur car il est difficile de les mettre en valeur.

L'étude sera lancée en février 2019, les prestataires seront sélectionnés en mars-juin 2019. Une livraison et un rapport de proposition interviendront en septembre 2019 qui conduira à un plan d'intervention dans le courant de la préparation du budget 2020.

La Bergerie – le père Michel Niaussat parlait de la Porterie – fera l'objet d'une restauration. L'Abbaye de l'Épau étant un lieu patrimonial, il convient d'améliorer la connaissance architecturale, archéologique et historique de l'édifice. Au titre de l'étude paysagère, nous étudierons un cheminement différent, ce qui supposera de procéder à une reconstitution de la connaissance architecturale et archéologique qui n'a jamais vraiment été étudiée au sein de l'abbaye. Cela prendra peut-être un peu de temps, mais l'on voit que les recherches archéologiques sur la cathédrale ont été riches et très intéressantes. Nous avons le devoir de transmettre l'histoire, et de la meilleure façon qui soit, aux nouvelles générations. Il conviendra donc de valider la démarche archéologique avec le projet de restauration en lien avec l'État. Il conviendra également d'envisager la mise en place d'un financement, la charge liée à la rénovation étant élevée.

Les conclusions d'une étude sur le sujet nous apprennent que nous pourrions être chauffés par géothermie. J'espère que ce sera possible.

L'étude d'un hydrologue agréé et sollicité par l'ARS devra être effectuée en l'absence de connexion entre l'Épau et l'Huisne amont. Si l'avis rendu est favorable, peut-être pourrions-nous obtenir auprès de la DREAL un permis d'exploration. La DDT nous a assurés de son soutien. J'espère que les études pourront être conduites au cours de l'année 2019.

Nous avons mis en place une activité de permaculture qui nécessite un bassin de rétention rempli d'eau. Nous ne pouvons pas créer cette réserve sans avoir engagé préalablement une recherche archéologique.

Tel est le point que je souhaitais vous exposer sur l'Abbaye royale dans laquelle nous siégeons.

Un conseil d'administration a eu lieu hier. Les chiffres sont au beau fixe. Un des meilleurs résultats de fréquentation a été enregistré par le *Week-end de la science* qui connaît une forte participation des familles. Nous assumons notre rôle de valorisation de la culture scientifique. Je remercie tous les participants, les services et le centre culturel qui réalisent un excellent travail. Je vous remercie de votre soutien.

M. BEAUCHEF. Je remercie Mme Rivron pour la qualité de son travail et je m'associe à l'hommage rendu au Père Niaussat. Compte tenu de sa forte contribution au rayonnement de notre abbaye, j'aurais souhaité que nous donnions son nom à l'un des lieux de l'abbaye. Il était lui-même moine. Depuis très longtemps, déjà avec Michel d'Aillières et ensuite avec les présidents successifs, il a participé à une meilleure connaissance historique des lieux.

M. ROUILLON. Ce doit être la communion des esprits. Je voulais dire exactement la même chose, il n'y a donc rien à ajouter !

M. Le PRÉSIDENT. Nous allons réfléchir à cette proposition.

Je remercie Mme la Présidente. Nous voyons bien l'évolution prise par l'Abbaye royale de l'Épau. Nous engageons des efforts d'investissement supplémentaires. À l'instar du numérique, il est nécessaire de bâtir les infrastructures pour offrir les meilleures qualités d'accueil et de définir un peu mieux les usages. Dans cet esprit, des animations ont été évoquées que nous étudions, par exemple, en nous appuyant sur le jardin permaculturel. Nous explorerons les possibilités d'animation régulières à l'abbatiale qui reçoit déjà des expositions photos, mais nous pouvons également imaginer de manière plus avancée d'autres expérimentations liées à des technologies nouvelles qui nous permettront, non pas de transformer les lieux, mais de les animer de façon intéressante ainsi que cela existe sur d'autres sites, afin que les visites de cette abbaye soient à la fois celle du patrimoine bâti mais aussi de l'histoire du bâtiment en organisant des animations, en nous servant des jardins et de la permaculture. Je n'oublie pas que les vigneron de Jasnières avaient proposé de venir planter des vignes, car, jadis, des vignes étaient exploitées dans les abbayes. J'espère que nous ne manquerons pas d'avoir, si ce n'est le cru de l'abbaye, au moins quelques pieds de vigne.

Mme RIVRON, rapporteur. Je vous annonce deux modifications de nom. Tout d'abord, celle du Centre culturel de la Sarthe que j'ai présentée hier lors du conseil d'administration. Les visiteurs ne savent pas toujours que c'est le Département qui a sauvé ce lieu et qui l'anime. Le Président m'a sollicité pour que nous changions le nom du Centre culturel qui deviendrait Sarthe Culture. Le Département étant en charge de l'attractivité, je l'ai proposé au conseil d'administration qui en est d'accord afin de faire rayonner la Sarthe.

Le second changement concerne Sarthe Développement qui deviendra Sarthe Tourisme car l'Agence Sarthe Développement était liée au développement économique. Or, après l'application de la loi NOTRe, le Département est uniquement en charge du tourisme et de l'attractivité.

S'agissant de ces deux propositions émanant du Président, l'une sera présentée au conseil d'administration de Sarthe Développement, l'autre ayant déjà été présentée, comme je l'ai souligné, au conseil d'administration du Centre culturel.

Par ailleurs, je me suis rendu compte que le Centre culturel comptait un Président mais aucun Vice-Président. Nous avons dû faire face à des absences pour maladie. J'ai proposé le Président Dominique Le Mèner, proposition qui a été adoptée à l'unanimité.

Je voudrais terminer en présentant un vœu pris à l'initiative de Gilles Leproust. Ce vœu a été soumis hier au conseil municipal de la ville du Mans. Le Gouvernement s'attaque au monde du sport et à son financement.

Ce vœu vous a été remis. Il est ainsi rédigé :

« Vœu relatif au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) »

Le Conseil départemental de la Sarthe, réuni en séance plénière le 19 octobre 2018, s'associe à la démarche engagée par le Comité National Olympique et Sportif Français au travers de la pétition intitulée « Le sport compte » qui « *au nom des sportifs, dirigeants de clubs, bénévoles, passionnés, citoyens* » demande à l'État « *que le sport bénéficie de moyens à hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux* ». Celle-ci a déjà réuni près de 250 000 signataires.

Il constate au quotidien la dégradation continue du financement du sport par l'État.

Il rappelle à ce titre que les Collectivités territoriales – qui assurent déjà 80 % du financement du sport au travers des subventions aux clubs, à l'organisation des événements sportifs, ou encore à la construction et à la maintenance des équipements sportifs – ne pourront pas se substituer plus avant au désengagement de l'État, tout particulièrement dans le contexte budgétaire strict que celui-ci leur impose.

Il déplore l'incohérence existant entre ces mesures restrictives et l'ambition sportive affichée par le Gouvernement d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en France à l'horizon 2024 ou encore les velléités du Ministère des Sports de compter trois millions de pratiquants supplémentaires d'une activité sportive dans les prochaines années.

Il estime que les acteurs du sport amateur doivent disposer de ressources pérennes, au regard de l'enjeu que le sport représente en matière sociétale, de santé publique, d'éducation et de lien social pour ses 35 millions de participants.

Il appelle en ce sens le législateur à se saisir du sujet et à prendre des mesures adéquates lors du prochain débat parlementaire consacré au projet de loi de Finances 2019. »

J'ai approuvé ce vœu hier lors du Conseil municipal du Mans. Le monde sportif sera mis à mal, les éducateurs ne pourront pas répondre à la demande des jeunes et pour nous qui nous occupons des personnes âgées, nous serons touchés car les ressources de l'État en faveur du sport étaient jusqu'à présent un moyen de préserver la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Il faut savoir que les premiers financeurs sont souvent les villes, ensuite les Départements, l'État venant en dernier. Malgré tout, le financement de l'État est essentiel aux clubs pour pérenniser certains emplois et pour maintenir les animations. Je voulais donc vous le soumettre pour dénoncer les faits, ainsi que l'ont fait 250 000 signataires. Ce mouvement a été mis en ligne. Vous pourrez y adhérer individuellement. Mais je trouve intéressant que le Département soutienne le mouvement sportif, sachant que nous voulons obtenir 80 médailles aux Jeux Olympiques en 2024. Je ne vois pas comment nos clubs pourront faire émerger des sportifs de haut niveau s'ils n'en ont pas les moyens.

M. LEPROUST. À la fin de la semaine dernière, avec Elen Dubost, nous avons demandé que notre Assemblée reprenne la pétition du Comité national olympique et sportif. Il s'agit d'un sujet grave. En effet, la délégation de service public qui est donnée aux fédérations et donc directement ou indirectement aux clubs de nos communes est susceptible d'être remise en cause.

Le hasard de l'agenda fait que, hier, 350 athlètes de haut niveau – Teddy Riner, Martin Fourcade et d'autres – ont relayé l'appel du CNESF en lançant un cri d'alarme face au danger que représente le

projet de l'État. Nous sommes tous heureux de voir ces grands champions dans les manifestations sportives. Il ne faut pas oublier que leurs pratiques sportives trouvent leur origine dans les clubs qui sont présents sur nos territoires, quelle que soit la pratique sportive.

Il est proposé le transfert des cadres nationaux, des directeurs techniques nationaux, aux fédérations. Or, chaque fédération n'est pas égale en termes de ressources financières. Par exemple, la Fédération française de football bénéficie de plus de ressources que la Fédération française de lutte. Le rôle de l'État est de s'assurer, par une péréquation, une intervention égale pour chacune de ces pratiques sportives. On évoque l'objectif de 80 médailles et même si je ne veux pas limiter la pétition du CNESF à la préparation des Jeux olympiques de 2024, on ne fait pas de différence entre l'athlétisme, la lutte, la natation, le karaté ou le taekwondo. C'est l'ensemble de ces sports qui feront le résultat et surtout, au-delà du résultat des Jeux Olympiques, il y a le plaisir des enfants et des plus grands sur nos différents territoires.

Je voterai ce vœu des deux mains, en sachant que plusieurs communes, dont la ville d'Allonnes, ont voté cette délibération, à l'instar de la ville du Mans hier soir. Le match n'est pas joué. Ce matin, j'ai entendu le ministre des Sports déclarer que le sport conserverait les mêmes moyens. La loi de finances est ce qu'elle est aujourd'hui, soit moins 6,4 M€. Que je sache, une baisse de 6,4 M€ reste une baisse ! C'est la même arnaque que pour le logement social ou d'autres domaines.

Voter ce vœu représente un encouragement à tous les acteurs du quotidien sur nos territoires qui se démènent sans compter pour permettre le développement des pratiques sportives et un accès pour toutes et tous.

M. LORNE. Le grand sportif que je suis – n'en doutez pas, je ne veux pas vous voir sourire ! – votera ce vœu avec une forte détermination. En dehors du fait que les clubs peuvent préparer des sportifs à être un jour des athlètes de haut niveau, je considère que le sport a une vertu exemplaire en termes d'éducation et de cohésion sociale. Le sport collectif apprend aux jeunes la solidarité, la discipline, le sens de l'effort, le sens du but parmi d'autres vertus, que l'on a parfois bien du mal à inculquer en dehors des terrains de sport. On dépense des sommes énormes pour des animations qui n'apportent pas toujours les résultats attendus alors que la pratique d'un sport est une source d'apprentissage de valeurs. Il est dommage de limiter l'action que nous avons portée auprès de tous ces clubs amateurs.

Je suis heureux que la France accueille les Jeux Olympiques, mais quand on voit les sommes mises en jeu et l'énorme activité commerciale que cela induit, on peut se demander si le sport n'est pas relégué au second plan et si l'aspect commercial ne l'emporte pas.

Il serait dommage que les mesures prises interviennent au détriment des clubs qui animent nos Communes, nos cantons et nos Départements.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 17. *(Adopté à l'unanimité).*

Je mets aux voix le vœu. *(Adopté à l'unanimité).*

Mme RIVRON, rapporteur. Je vous remercie pour le mouvement sportif, mais je tiens à signaler que le Gouvernement ne se limite pas au domaine sportif : il supprime un million d'euros en

faveur du soutien du tourisme en France. C'est grave. Les Français se déplacent à l'étranger. Il convient par conséquent que nous nous soucions des touristes français. L'année prochaine, le projet de loi affichera zéro. Une fois de plus, cela revient à ne pas prendre en compte nos territoires.

M. Le PRÉSIDENT. La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur pour présenter les rapports de la Commission des Finances, Ressources et administration générale.

108 MÉTIERS AU SERVICE DES SARTHOIS

(Rapport n° 18)

M. LORNE, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de + 7 000 € en dépenses de fonctionnement et moins 7 000 € en dépenses d'investissement.

Action 1 - Adapter et maîtriser la masse salariale.

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de moins 53 000 € au titre des dépenses de frais de personnel pour les redéployer vers l'action 3 « Accompagner la vie au travail » pour un montant de 23 000 € ou vers l'action 4 « Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus » pour un montant de 30 000 €.

Vous trouverez dans le rapport l'ajustement du tableau des postes par créations, transformations, renouvellements et suppressions de postes. Je vous laisse en prendre connaissance. J'appelle votre attention sur le fait que le poste de psychologue, supprimé au Foyer de l'Enfance, est redéployé, pour une meilleure efficacité, en deux demi-postes : l'un en tant que psychologue, un autre en tant qu'infirmier.

Action 2 - Accompagner et valoriser le développement des compétences.

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 2 000 € par transfert de crédit au titre de la formation dédiée aux seuls contrats d'accompagnement dans l'emploi vers la formation pour d'autres natures d'emploi.

Action 3 - Accompagner la vie au travail.

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 30 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'achat des tickets CESU à destination des travailleurs handicapés employés par la collectivité, pour faire face à la demande en 2018, par redéploiement de crédits de 23 000 € provenant de l'action 1.

Action 4 - Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus.

Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 sont de 30 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des frais de personnel du Cabinet des élus, crédits provenant de l'action n° 1.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 18. *(Adopté à l'unanimité)*.

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

(Rapport n° 19)

M. LORNE, rapporteur. En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 modifiée le 10 août 2016, prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Qu'en est-il dans notre collectivité ?

Au 31 décembre 2017, le Conseil départemental de la Sarthe emploie 1 962 agents sur emplois permanents, dont 726 hommes et 1 236 femmes. Les femmes représentent une part majoritaire, soit 63 % de l'effectif total.

Le taux de féminisation est particulièrement important dans les filières administrative, sociale et médico-sociale. Les hommes sont, pour leur part, fortement représentés dans la filière technique. La collectivité s'attache, par ailleurs, à favoriser la mixité et la parité, notamment dans les fonctions de direction générale avec, au 31 décembre 2017, deux femmes et deux hommes directeurs généraux adjoints et au sein de l'équipe de direction 9 femmes pour 12 hommes.

Le rapport vous présente la répartition des agents par sexe et par filière et la répartition des effectifs par catégorie et par sexe. En raison de leur nombre, les femmes sont majoritaires partout, essentiellement dans les catégories A et B.

La répartition par âge des emplois permanents fait apparaître un vieillissement de l'effectif global avec une part importante de femmes (51 % de l'effectif féminin) et d'hommes (59 % de l'effectif masculin) dans la tranche des 45-59 ans.

En termes de recrutement, un nombre plus important de femmes est arrivé dans la collectivité en 2017 (89 femmes et 69 hommes).

Le temps de travail partiel concerne surtout les femmes, à leur demande.

Le taux d'absentéisme est quasiment équivalent pour les hommes comme pour les femmes, un peu supérieur chez les femmes, hors maternité.

S'agissant de la formation, 63,9 % des agents sur emplois permanents de la collectivité ont bénéficié d'une formation en 2017, dont 58,2 % de femmes et 73,7 % d'hommes. Un effort est à produire pour qu'un nombre plus élevé de femmes bénéficie de formations ; il convient de les inciter à les demander.

Au titre des avancements et des promotions, la répartition des avancements d'échelons entre les femmes et les hommes, par rapport aux effectifs globaux hommes-femmes, est assez équilibrée. En 2017, l'augmentation du nombre d'avancements de grade s'explique par la mise en œuvre de la réforme Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR), en particulier dans la

catégorie C. La part des hommes bénéficiant d'un avancement de grade est supérieure à celle des femmes ; elle s'explique par la sur-représentation des hommes au sein de la filière technique.

Les rémunérations sont un sujet d'actualité. Il était constaté que les femmes avaient des rémunérations souvent inférieures à celles des hommes. Les écarts de rémunération selon le sexe figurant dans le rapport s'expliquent essentiellement par :

- La différence de régime de travail : plus d'hommes sont à temps complet et plus de femmes à temps partiel.
- Le régime statutaire et la répartition hommes/femmes entre les catégories et les filières. Sur ce dernier point, la différence liée au régime indemnitaire entre les filières est en voie de diminution en raison de la mise en œuvre progressive entre 2016 et 2020 de la réforme Parcours professionnels, carrières et rémunération.

Pour les catégories B et C, les moyennes de rémunérations sont relativement similaires, dès lors que l'effet « temps partiel » est effacé. Les hommes sont surreprésentés dans les filières techniques, là où les grilles de rémunération sont plus favorables.

Sur le plan de l'égalité femmes/hommes au sein des politiques publique, évoquons la parentalité et la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur le plan de la famille, les actions du Département en matière de solidarité, portées notamment par le service de la protection maternelle et infantile, participent à lutter contre les inégalités hommes-femmes.

Au 31 décembre 2016, 6 474 assistants maternels bénéficient d'un agrément pour une capacité de 23 102 places, dont 363 places réparties sur les 30 maisons d'assistants maternels.

Le Département s'est engagé dans l'élaboration du Schéma départemental des services aux familles, piloté par l'État.

En matière de violences conjugales, l'intervention du Département s'inscrit dans le cadre du Plan départemental de prévention de la délinquance 2015-2017, signé en juillet 2015 avec l'État.

Le Département est particulièrement sensibilisé à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Un dispositif « intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie » a été mis en place depuis 2007.

Quatre assistantes sociales sont réparties sur l'ensemble du territoire : 1,60 ETP en zone police et 2,40 ETP en zone gendarmerie.

Enfin, le Département a signé en 2015 la convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales dans le cadre de l'action des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

Je terminerai par un petit focus sur l'activité de l'année 2017. En 2017, 1 969 situations individuelles ont été prises en charge par ce dispositif, dont 74 % en zone gendarmerie. Les assistants sociaux du dispositif ont géré directement 1 856 situations.

Les actions collectives et partenariales en 2017 ont porté sur des actions de sensibilisation :

- Participation à la semaine des violences faites aux femmes,
- Formations des gendarmes et policiers,
- Information des travailleurs sociaux.

Des actions ont été ciblées sur les territoires, sur les secteurs de Conlie, de Sablé-sur-Sarthe, de

Mamers et de Bonnétable.

Au titre des politiques départementales d'insertion, sur le territoire sarthois, les femmes représentent 59,9 % de la population bénéficiaire du RSA.

Les 11 723 bénéficiaires du RSA, dont 7 023 femmes et 4 700 hommes, se répartissent selon la composition familiale suivante :

Couples avec enfant/s : 2 694 bénéficiaires,

Couples sans enfant : 564 bénéficiaires,

Femmes seules sans enfant : 1 436 bénéficiaires,

Femmes seules avec enfant/s : 3 578 bénéficiaires,

Hommes seuls sans enfants : 3 216 bénéficiaires,

Hommes avec enfant/s : 235 bénéficiaires.

Les freins à l'insertion sont identiques aux hommes et aux femmes avec des problématiques supplémentaires liées à la garde pour tous les bénéficiaires seuls avec enfant/s.

De plus, les chantiers d'insertion développent des activités diversifiées qui s'adaptent aux publics en insertion (femmes ou hommes). Un des objectifs fixés est d'ailleurs l'accueil d'un public mixte dans chacun des chantiers d'insertion du Département de la Sarthe.

Depuis 2011, la collectivité met en œuvre des clauses sociales dans ses marchés publics couplés. Elle a adopté un schéma d'achat socialement responsable en séance plénière du 13 novembre 2015.

L'objectif vise à inciter les entreprises à passer des accords sur l'« égalité professionnelle et réelle ». Ainsi, ne peuvent candidater à un marché public les personnes ayant fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation pour des faits de discrimination liés au sexe ; les personnes ayant fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; les personnes n'ayant pas mis en œuvre l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle au 31 décembre de l'année précédente ou n'ayant pas engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Voilà pour la synthèse de ce rapport.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie.

Le débat est ouvert.

Mme DEBOST. Merci pour ce rapport complet. J'ai hâte qu'un rapport aussi détaillé soit présenté à la ville du Mans et à la métropole mancelle mêlant bilan social et bilan politique publique.

M. COUNIL. Ce n'est pas fait.

Mme DEBOST. Pour le moment.

M. COUNIL. Ce sujet est présenté régulièrement en CTP.

Mme DEBOST. Le CTP n'est pas le conseil municipal.

Je remercie la Commission des finances de cette présentation qui relève d'une obligation depuis trois ans. J'apprécie que le rapport soit présenté de la sorte.

Je reviens d'un mot sur l'égalité salariale. La différence de salaire entre hommes et femmes est à emploi identique. Expliquer que la situation des femmes à temps partiel justifie la différence de salaire ne convient pas. La différence salariale porte sur un même emploi. Je tiens à le préciser.

Je propose un champ d'évolution supplémentaire. Vous avez relevé une majorité de femmes en catégories A et B, expliquant que les hommes sont sur-représentés dans les catégories techniques, mieux rémunérées. Afin de faire évoluer cet état de fait, nous devons agir en matière d'éducation et de sensibilisation, par exemple dans les collèges.

Sur les collèges et sur le plan de la sensibilisation métiers, j'ai remarqué à plusieurs reprises, à Format Sarthe entre autres l'an dernier et à différents égards, que si l'on communique sur les métiers techniques, on a une forte tendance à les imaginer par des images masculines. Si nous voulons attirer les femmes dans les filières techniques, il faut les représenter dans les filières techniques sur les plaquettes de communication par des personnes qui présentent ces métiers. À cet égard, le Département n'est pas performant, pas davantage d'ailleurs que d'autres.

L'État fait moins que ce qu'il faisait auparavant contre les violences faites aux femmes et contre les violences conjugales alors que ces violences n'ont pas diminué. L'effort à produire est encore plus important. Si nous intervenons, nous pallierions les carences de l'État. Les collectivités font le leur pendant que l'État ne fait pas forcément le sien. J'ignore s'il est possible d'amplifier l'effort entrepris pour se battre contre les violences conjugales et les violences faites aux femmes. Ce serait formidable si cela s'avérait possible. En tout cas, je vous remercie pour la clarté de ce bilan.

M. LORNE, rapporteur. Tout n'est ni noir ni blanc. Par exemple, la directrice des routes est une femme et pourtant c'est une fonction éminemment technique. D'ailleurs, la situation s'est reproduite puisque la fonction était déjà occupée par une femme. Les choses s'équilibrent.

Je suis content que vous ayez apprécié la présentation de ce rapport qui donne une image extrêmement précise de la situation dans la collectivité. Faut-il rééquilibrer pour assurer une bonne parité ? Il faut donner plus de chances aux hommes, car, en l'occurrence, le déséquilibre est assez marqué !

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 19. *(Adopté à l'unanimité)*.

UN PATRIMOINE IMMOBILIER ADAPTÉ AUX ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

(Rapport n° 20)

M. LORNE, rapporteur. Ce rapport est important car il marque des évolutions de notre patrimoine.

Les ajustements proposés sont de +30 000 € en dépenses de fonctionnement, +180 000 € en dépenses d'investissement, -981 000 € en recettes d'investissement.

Action 1 – Optimiser le patrimoine immobilier tertiaire.

Les ajustements proposés sont de +910 000 € en dépenses d'investissement, justifiés par l'acquisition de locaux tertiaires situés à proximité de l'Hôtel du Département. En effet, la maîtrise des dépenses de fonctionnement exigée par le Pacte financier impose d'accélérer la démarche de rationalisation des sites centraux par la suppression des sites en location. L'acquisition d'un plateau de 1 342 mètres carrés au sein de l'immeuble Emeraude, allée Bourg d'Anguy au Mans, présente une opportunité immobilière capable de regrouper rapidement sur un site unique les directions des Ressources humaines et des Systèmes d'information.

L'engagement de cette opération pour cette fin d'exercice nécessite l'inscription d'une autorisation de programme de 1,65 M€ et d'un crédit de paiement de 910 000 €. Compte tenu des gains sur les loyers, cet investissement pourra être rentabilisé en moins de quatre ans.

En outre, les ajustements proposés sont de - 981 000 € en recettes d'investissement, en raison des modifications suivantes :

. La vente du terrain sis 5 rue des Sables d'Or au Mans au bénéfice de Sarthe Habitat pour un montant de 750 000 € est actuellement suspendue en raison d'une insécurité juridique relative à la constructibilité de la parcelle. C'est ennuyeux. Nous avons déconstruit l'existant aux Sables d'Or afin que les bâtiments ne soient pas squattés. Aujourd'hui que le terrain n'est pas construit, il faut étudier les risques. Il est un peu dommage que nous en soyons arrivés là. Il faut désinscrire la recette attendue de la vente du terrain de 750 000 €.

. La parcelle de l'ancien IUFM située à Coulaines devait être cédée à Bouygues Construction en 2018. Or, ce dernier a notifié au Département l'abandon de son projet immobilier Loi Pinel. Il est donc proposé en conséquence de retirer la recette d'investissement de 700 000 € attendue de la vente avec ce promoteur.

. Le site de la Gautellerie à Thorigné doit être prochainement cédé à la Maison Familiale Rurale de Nogent-le-Bernard. Il est proposé d'inscrire le produit de cette vente de 250 000 €.

. Dans le cadre de l'opération de déconstruction de l'immeuble 34 rue Chanzy au Mans, une nouvelle chaufferie a été créée au sein de l'enceinte de l'Hôtel du Département et pour les locaux mis à disposition de la préfecture. La moitié du coût de cette opération est prise en charge par l'État. Il est proposé d'inscrire la recette d'investissement correspondante à hauteur de 129 000 €.

. L'opération de restructuration de la Bibliothèque départementale fait l'objet d'un cofinancement de l'État d'au moins 35 %. L'appel de subvention en 2018 correspond au dernier versement de cette subvention. Aussi une augmentation estimée à 75 000 € de la subvention est à inscrire.

La négociation de la vente de terrains à viabiliser sur la commune de Rouillon s'est conclue avec le promoteur Foncier Aménagement pour un montant net vendeur de 250 000 €. En conséquence, il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement 15 000 € supplémentaires.

Action 2 – Entretien des sites dédiés à l'exploitation des Routes.

Les ajustements proposés sont de - 360 000 € en dépenses d'investissement.

Le Département souhaite acquérir une parcelle en réserve foncière destinée à la construction ultérieure d'un nouveau centre d'exploitation. La collectivité vendeuse n'a pas à ce jour précisé les modalités de cession. Il est proposé en conséquence de désinscrire les crédits affectés à cette acquisition, soit -60 000 € en crédits de paiement.

Les projets de restructuration des Centres d'exploitation se poursuivent. Ainsi Écommoy, Le Lude et Mamers seront livrés aux équipes pour cette année. En revanche, les travaux de restructuration des centres d'exploitation de La Chapelle-Saint-Aubin et Météo-Arnage n'interviendront qu'à l'exercice prochain. Au regard de cet avancement, il est proposé de désinscrire 300 000 € en crédits de paiement.

Action 3 – Améliorer l'implantation territoriale la solidarité.

Au regard de l'avancement des travaux sur les sites Solidarité, les ajustements proposés à la présente décision modificative sont de -440 000 € en dépenses d'investissement, correspondant, d'une part à -140 000 € dédiés aux travaux divers sur les différents locaux affectés aux missions de la Solidarité départementale ; d'autre part, à l'ajustement de -300 000 € sur cet exercice pour l'opération de restructuration d'un immeuble à Coulaines en future antenne Solidarité.

Action 4 – Valoriser le parc de casernes de gendarmerie

Les ajustements proposés sont de +30 000 € en dépenses de fonctionnement pour répondre au besoin de maintenance des différentes casernes de gendarmerie et de +70 000 € en dépenses d'investissement au regard des programmes de travaux engagés sur cet exercice.

La poursuite du programme de rénovation des casernes démarré en 2015 nécessite une augmentation d'autorisation de programme de 40 000 € et de 70 000 € en crédit de paiement, dont 20 000 € sont affectées aux différentes études préalables.

M. Le PRÉSIDENT. Merci pour la présentation de ce rapport précis et très complet.

Je mets aux voix le rapport n° 20. *(Adopté à l'unanimité).*

HABILITATION POUR AGIR EN JUSTICE COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

(Rapport n° 21)

M. LORNE, rapporteur. Depuis la réunion du 22 juin 2018, le Département a été attrait en justice devant le tribunal administratif de Nantes pour 38 nouveaux contentieux :

. Quinze dossiers concernent le RSA : 6 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA, 2 contestations de décisions d'indu, 7 requêtes en contestation d'un refus d'ouverture de droits au RSA et 3 font suite à une décision de radiation du droit.

. Vingt contentieux ont été engagés par des mineurs isolés étrangers, dont 15 référés suspension :

☒ 12 font suite à une décision de refus de contrat jeune majeur,

☒ 8 contestations de rupture ou de non-renouvellement de contrat jeune majeur.

. Un contentieux « RH » suite au recours déposé par un agent contestant une décision de refus d'attribution de la NBI.

. Un contentieux « Marchés publics » après l'attribution du marché CESU.

. Un recours engagé par une assistante familiale contre la décision prononçant son licenciement pour inaptitude physique.

Le Département est appelé à défendre devant la Cour administrative d'appel de Nantes pour un dossier. Il a été fait appel d'un jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes rejetant la demande en annulation présentée par une assistante maternelle contre la décision du Président du Conseil départemental lui retirant son agrément.

Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RSA contre dix personnes.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 21. *(Adopté à l'unanimité).*

FINALISER LES ENGAGEMENTS EN DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(Rapport n° 22)

M. LORNE, rapporteur. Les ajustements proposés à la présente décision modificative n° 1 portent sur l'action unique de l'objectif « Finaliser les engagements en développement économique », soit -395 298 € en dépenses d'investissement et 23 791 € en recettes d'investissement.

L'action 1 « Développement économique : Aller au terme de nos engagements contractuels » concerne les PAID (Parc d'Activités d'Intérêt Départemental) :

Pour Ouest Park (Sablé), il a été décidé le retrait du Département sans contrepartie financière.

Pour Ajeux-le-Coutier, il a été décidé le retrait du Département sans contrepartie financière.

Pour Maine Ecopark, il a été décidé le retrait du Département avec convention de liquidation et la poursuite de nos participations jusqu'en 2038.

Pour Loir Ecopark, il a été décidé le retrait du Département avec convention de liquidation et la poursuite de nos participations jusqu'en 2036.

Pour Cerisé Arconnay, l'opération est en cours de finalisation.

L'enveloppe votée lors du budget primitif de 660 000 € en AP/CP ne sera pas consommée dans sa totalité ; il convient d'annuler l'inscription de 304 297 € en autorisation de programme et en crédits de paiement 2018.

Pour le Schéma des zones d'activités, certaines clôtures de dossiers de soutien aux zones d'activités ne pourront être soldées cette année. Il convient donc de redéployer des crédits de paiement 2018 sur 2019, soit :

21 001 € au titre de l'autorisation de programme 1999,

50 000 € au titre de l'autorisation de programme 2014,

20 000 € au titre de l'autorisation de programme 2015.

Pour les Fonds de soutien, dans le cadre des outils financiers en faveur des entreprises, il convient d'inscrire deux recettes supplémentaires, soit 22 543 € au titre du Fonds de garantie Sarthe et 1 248 € au titre du Fonds de croissance des PME géré par Initiative Sarthe.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 22. *(Adopté à l'unanimité).*

PROTÉGER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU DÉPARTEMENT

(Rapport n° 23)

M. LORNE, rapporteur. Les ajustements proposés sont de -1,1 M€ en recettes de fonctionnement et -8,1 M€ en recettes d'investissement. C'est intéressant car nous pourrions diminuer la recette d'emprunt de bouclage de 8,1 M€. Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Président à rembourser par anticipation 36,4 M€ de prêts initiaux contractés auprès du Crédit Agricole et à refinancer auprès du même établissement le capital restant dû en totalité, ainsi que la soulte correspondant à l'indemnité de remboursement prévue aux contrats dont le montant s'élève à 6 M€. En contrepartie, nous allons bénéficier d'un taux de 0,73 % sur la somme de 36,4 M€ contre un taux antérieur de 3,3 %. Au global, le montant des intérêts et du capital sera identique, mais la répartition entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sera différente, car les intérêts payés seront plus faibles, diminuant la dépense de fonctionnement conformément à notre plan de réduction budgétaire.

Par ailleurs, en 2016, dans le cadre du plan de financement des opérations du plan Collège, le Département a contracté un emprunt de 10,7 M€ auprès de la Caisse d'épargne avec une échéance de mobilisation prévue au plus tard le 25 décembre 2018. Nous n'avons pas eu besoin de le mobiliser. Nous vous proposons donc de proroger d'un an l'échéance de mobilisation de cet emprunt.

Je veux souligner combien les services travaillent avec intelligence sur la gestion de la dette départementale. Ce qui a été imaginé en l'occurrence est très habile. Grâce à la renégociation du prêt, nos frais de fonctionnement diminueront d'autant.

M. Le PRÉSIDENT. Je m'associe à vos propos !

Je mets aux voix le rapport n° 23. *(Adopté à l'unanimité).*

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2019

(Rapport n° 24)

M. LORNE, rapporteur. Nous voterons le budget au début de l'année 2019. Pour autant, la collectivité doit pouvoir continuer de fonctionner. Aussi convient-il d'autoriser le Président à engager des dépenses tant en termes de fonctionnement que d'investissement dans le cadre prévu par la loi.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 24. *(Adopté à l'unanimité)*.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2018

(Rapport n° 25)

M. LORNE, rapporteur. Concernant les dépenses de fonctionnement, la présente DM n° 1 présente un ajustement à la baisse des dépenses avec toutefois des variations différenciées selon certains postes de dépenses.

En variation positive : + 2,3 M€ pour l'accueil des mineurs en grande difficulté et + 100 000 € pour le Foyer de l'enfance.

En variation négative : - 2,8 M€ au titre du report de la mise en œuvre de la dématérialisation d'ouverture des droits au RSA ; - 1,4 M€ au titre des dépenses APA et - 600 000 € au titre des dépenses relatives à la prise en charge des personnes handicapées injustement liées à la mise en place du désintéressement partiel avec les établissements.

En recettes de fonctionnement, les ajustements sont minimes, soit + 500 000 €, - 1,1 M€ au titre des recettes de péréquation, compensées par un 1,1 M€ au titre de la contribution de l'État à la prise en charge des mineurs isolés étrangers et 400 000 € au titre des concours versés par le CNSA.

En investissement, les dépenses sont ajustées à la baisse de 3,2 M€ hors mouvement de dette pour tenir compte notamment du décalage de calendrier dans les opérations. Soixante pour cent de ce montant concernent des subventions versées à des tiers. Le calendrier de versement est ajusté à la réalisation des opérations financières.

Les principaux ajustements sont :

Moins 1,3 M€ d'ajustement au titre des projets routiers ;

Moins 0,7 M€ de versement de subventions aux établissements et service sociaux ou médico-sociaux ;

Moins 0,5 M€ au titre du développement numérique, ajustements liés aux résultats des consultations des entreprises.

Les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de 1,8 M€. Nous enregistrons +2,9 M€ au titre des subventions régionales pour la réalisation du schéma routier, mais -900 000 € au titre des cessions du patrimoine immobilier.

Compte tenu des ajustements proposés, il résulte, en fonctionnement, une épargne budgétaire qui augmente de 3,1 M€ pour s'établir à 48,8 M€.

Compte tenu des réductions de crédits d'investissement, la section d'investissement présente des dépenses d'investissement de 95,7 M€ et une autorisation budgétaire d'emprunt révisée à 8,3 M€.

A noter les écritures précisant le rapport relatif à la dette départementale et concernant les opérations de réaménagement de dette.

La DM intègre par ailleurs des ajustements des autorisations de programme à hauteur de 1,9 M€ qui comprennent notamment en ajustement positif une AP de 1,6 M€ au titre des bâtiments départementaux, 700 000 € au titre des réseaux électriques par cohérence avec le déploiement de la fibre optique et 300 000 € au titre des opérations informatiques nécessaires au bon

fonctionnement des services.

Par ailleurs, la DM porte des opérations de programme millésimées 2019 afin d'assurer une continuité d'action au premier trimestre 2019 avant le vote du budget 2019 programmé en mars.

De ces propos, il résulte que les crédits de la décision modificative n° 1 s'établissent en dépenses de fonctionnement à - 2 580 903 € et en recettes de fonctionnement à + 513 941 000 € ; en dépenses d'investissement à moins 3 247 278 € et en recettes à moins 6 342 121 €.

Les inscriptions nouvelles présentées dans le cadre du présent budget supplémentaire s'élèvent globalement à -5,8 M€, dont - 2,6 M€ en fonctionnement et à 3,2 M€ en investissement.

L'équilibre global BP + BS + DM s'établit en dépenses de fonctionnement à 489 268 555 € et en recettes de fonctionnement à 567 541 236 €. Il s'établit en dépenses d'investissement à 123 453 933 € et en recettes à 45 181 252 € pour un total de 612 722 488 €.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix la décision modificative. *(Adopté, 16 Conseillers départementaux ayant voté contre).*

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et vous souhaite un bon week-end. Peut-être nous retrouverons-nous pour certains au Congrès des maires demain à Sablé-sur-Sarthe.

La séance est levée.

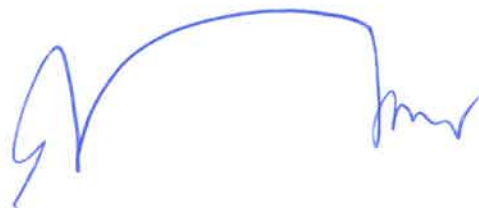
La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance,



M. Patrick DESMAZIÈRES

Le Président,



M. Dominique Le MÈNER